

**DE DANGEREUSES PETITES PIERRES :
LES DIAMANTS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Rapport Afrique N°167 – 16 décembre 2010

TABLE DES MATIERES

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	i
I. INTRODUCTION : L'EVOLUTION DU SECTEUR DU DIAMANT EN RCA	1
II. LA GOUVERNANCE DEVOYEE DU SECTEUR DU DIAMANT	5
A. LE RENFORCEMENT DU CONTROLE POLITIQUE	5
B. LA FUITE DES COMPAGNIES MINIERES	8
C. L'EXPLOITATION ARTISANALE INFORMELLE, UN PIEGE A PAUVRETE	9
D. DES CONDITIONS IDEALES POUR LES CONTREBANDIERS.....	12
III. DIAMANTS ET CONFLITS.....	16
A. L'UNION DES FORCES DEMOCRATIQUES POUR LE RASSEMBLEMENT (UFDR)	17
B. LA CONVENTION DES PATRIOTES POUR LA JUSTICE ET LA PAIX (CPJP).....	19
IV. LA REFORME DU SECTEUR MINIER : UNE PRIORITE POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX.....	21
A. AMELIORER LA GOUVERNANCE.....	21
1. Renforcer le contrôle démocratique.....	22
2. Promouvoir la transparence	22
3. Consolider les capacités institutionnelles	23
4. Accentuer la lutte contre la contrebande.....	23
B. EMPECHER QUE L'EXPLOITATION DES DIAMANTS NE PERPETUE LES CONFLITS.....	23
C. STIMULER LE DEVELOPPEMENT DANS LES ZONES MINIERES	24
V. CONCLUSION	25
ANNEXES	
A. CARTE DES ZONES DIAMANTIFERES EN RCA.....	26
B. CARTE DES ACTIVITES REBELLES DANS L'EST DE LA RCA EN 2010	27
C. EXPORTATIONS DE DIAMANTS DE LA RCA, 1990-2010.....	28

DE DANGEREUSES PETITES PIERRES : LES DIAMANTS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

Malgré la richesse de leur sous-sol, certaines régions diamantifères de la République centrafricaine (RCA) restent frappées du sceau de l'extrême pauvreté et d'une violence à répétitions. Une apparente fatalité contre laquelle le président François Bozizé n'a jusqu'ici pas tenté de lutter de façon rigoureuse. Sa mainmise sur le secteur du diamant renforce son pouvoir et favorise l'enrichissement d'une minorité, mais ne contribue pas à atténuer la pauvreté de milliers de mineurs informels. L'effet conjugué d'un Etat parasitaire, de la criminalité et de l'extrême pauvreté aboutit à des cycles de violence, incitant les factions politiques rivales à entrer en rébellion tout en leur permettant de tirer profit du commerce illégal des diamants. Pour rompre ce cercle vicieux, une réforme en profondeur du secteur doit devenir une priorité essentielle de la stratégie de consolidation de la paix du pays.

Historiquement, l'exploitation du diamant a bien plus bénéficié aux entrepreneurs étrangers et aux régimes cupides qu'aux Centrafricains. L'extraction industrielle ou semi-industrielle des diamants n'existe plus et leur exploitation est essentiellement artisanale et illégale : environ 80 000 à 100 000 mineurs creusent dans l'espoir de subsister en vendant leur production à des intermédiaires étrangers qui les revendent aux comptoirs d'exportation. Le gouvernement n'a ni la capacité de superviser cette chaîne de production dispersée, ni la volonté d'investir les revenus tirés du diamant dans le développement à long terme des communautés minières.

La fragilité chronique de l'Etat a aussi ancré au sein de l'élite politique une habitude de monopolisation des richesses nationales et de gains à court terme. Cette confusion entre exercice du pouvoir et prédation économique renvoie à l'histoire coloniale et postcoloniale. Jean-Bédel Bokassa, un temps « empereur » de la RCA, a monopolisé l'exportation des diamants. Ses cadeaux personnels au président français Giscard d'Estaing sont devenus le symbole des excès de son régime impérial. Ange-Félix Patassé a confondu intérêts privés et gestion publique en développant sa propre compagnie d'exploitation du diamant. Bozizé est lui plus circonspect. Son régime maintient un

étroit contrôle sur les revenus miniers grâce à une réglementation fiscale stricte et à une gestion opaque et centralisée.

Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, les compagnies minières sont quasiment toutes parties, notamment parce que les exigences répétées des autorités compromettent leur marge de profits. L'exploitation minière artisanale et informelle se développe rapidement, mais la fermeture en 2008 par le gouvernement de la plupart des compagnies d'exportation de diamants a sévèrement diminué les investissements dans la production, a fait disparaître de nombreux emplois et a contribué à l'essor de la malnutrition infantile dans les zones minières. Par ailleurs, le coût élevé des permis artisanaux et la corruption de la brigade minière entravent les tentatives des mineurs d'échapper au piège de la pauvreté, alors que la contrebande, due à la fiscalité la plus élevée de la région sur les exportations de diamants, prive l'Etat de recettes bien nécessaires.

Le refus du gouvernement de distribuer équitablement la richesse nationale a conduit certains individus cupides et des groupes marginalisés à prendre les armes afin d'obtenir une fraction plus importante de cette richesse. L'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) a signé un accord de paix avec le gouvernement mais poursuit l'extraction et la contrebande de diamants dans le Nord-Est du pays. Si l'objectif de l'UFDR n'est plus la prise du pouvoir, les profits tirés de l'exploitation des diamants permettent à ce groupe armé d'attirer des mineurs qui espèrent améliorer leur sort, et constituent une forte incitation à ne pas déposer les armes. La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), le groupe rebelle actuellement le plus actif, exerce son contrôle dans l'Est du pays. Sous couvert de rébellion, ce banditisme limite sérieusement les activités économiques de la région, risque d'empêcher le bon déroulement des élections dans la région, prévues pour le 23 janvier 2011, et menace les populations.

La réforme du secteur du diamant, intégrée à la réforme de la gouvernance et aux efforts de résolution des conflits, est impérative pour améliorer les conditions de vie des communautés minières, augmenter les maigres recettes de

l'Etat et mettre fin aux conflits armés. Le gouvernement doit d'abord concentrer ses efforts sur la gouvernance du secteur minier. La stratégie de réforme devrait privilégier l'exploitation artisanale à l'exploitation industrielle mais aussi réduire les incitations à la contrebande et renforcer les contrôles pour empêcher les groupes armés de profiter du trafic de diamants. L'engagement manifeste du pouvoir à développer le contrôle démocratique et la transparence de la gestion minière devrait constituer la condition sine qua non pour le soutien des partenaires internationaux à une réforme du secteur du diamant qui est autant une question de volonté politique que de capacité.

RECOMMANDATIONS

Améliorer la gouvernance du secteur minier

Au gouvernement de la République centrafricaine :

1. Transférer de la présidence au ministère des Mines le pouvoir de signer les contrats miniers et de délivrer des accords aux compagnies d'exportation, et exiger de ce ministère qu'il rende publics les contrats pour examen et débat – notamment en les soumettant à un groupe parlementaire incluant les principaux partis d'opposition – avant d'obtenir l'approbation du Conseil des ministres et de les signer.
2. Adhérer pleinement à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et, afin de garantir que les audits externes déjà menés suscitent des pratiques plus transparentes, exiger que le conseil national de l'ITIE et un groupe parlementaire multipartite enquêtent rigoureusement sur les écarts entre les recettes du gouvernement et les paiements provenant des compagnies d'extraction et d'exportation de diamants.
3. Demander l'adhésion au projet ITIE++ de la Banque mondiale.
4. Réduire l'incitation à la contrebande en harmonisant la fiscalité sur les exportations de diamants avec celle des pays voisins.

Aux partenaires internationaux de la République centrafricaine :

5. Fournir un soutien financier et technique aux autorités minières seulement si le gouvernement fait preuve de son engagement pour une gestion minière plus démocratique et transparente ; à cette fin, dans le cadre de l'ITIE++, les partenaires internationaux devraient :
 - a) assister les ministères des Mines et du Plan dans la définition d'une stratégie de réforme du secteur minier qui préconise une gouvernance plus trans-

parente ainsi que la formalisation et la promotion de l'exploitation minière artisanale ; et l'incorporer dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2011-2013 ;

- b) aider le gouvernement à créer une nouvelle Unité spéciale anti-fraude (USAF) pour remplacer l'actuelle brigade minière, en l'intégrant dans la réforme du secteur de la sécurité ; s'assurer que la nouvelle force a une composition multiethnique et multirégionale, et qu'elle est responsable devant un organe interministériel incluant les ministères des Mines, de la Sécurité intérieure et de la Défense ;
- c) l'Organisation mondiale des douanes (OMD) devrait proposer de superviser et coordonner les investigations des autorités douanières du Cameroun, du Soudan, du Tchad et de la RCA sur les techniques et les routes de contrebande ; et
- d) la Commission de consolidation de la paix des Nations unies devrait aider le gouvernement à organiser en 2011 une conférence des bailleurs de fonds pour la mise en place du DSRP 2011-2013, incluant des fonds dédiés à la réforme du secteur minier.

Empêcher l'exploitation des diamants de favoriser les conflits armés

Au gouvernement de la République centrafricaine :

6. Empêcher les rebelles de profiter de l'exploitation des diamants en dressant une liste noire publique des individus interdits d'exploitation et de commercialisation de diamants, soit parce qu'ils appartiennent aux groupes rebelles soit parce qu'ils ont des liens avec eux.
7. Définir au sein du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) un plan de réinsertion des rebelles dans la vie civile qui leur fournisse une source de revenus alternative à celle découlant de l'extraction et du commerce illégal des diamants.
8. Inviter le Processus de Kimberley à effectuer une nouvelle mission d'examen.

Au Processus de Kimberley :

9. Envoyer une équipe en RCA avec pour mandat d'évaluer précisément l'implication des rebelles dans les zones minières de l'Est et de conseiller le gouvernement sur les mesures nécessaires afin de s'assurer que les comptoirs d'exportation n'achètent pas de diamants extraits ou vendus par les groupes rebelles.

A la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) :

10. Se déployer dans le Nord-Est et combiner les opérations de protection des populations avec un programme de surveillance des sites miniers en coordination avec le ministère des Mines et l'Unité spéciale anti-fraude (USAF).
11. Assurer la sécurité de l'équipe du Processus de Kimberley susmentionnée.

Stimuler le développement dans les zones minières

Au gouvernement de la République centrafricaine :

12. Diminuer le prix des permis d'exploitation minière artisanale, permettre aux mineurs de payer ces permis en plusieurs versements et les rendre valables pour un an à compter de la date d'achat et non plus seulement jusqu'à la fin de l'année civile.
13. Réduire le coût de lancement d'une coopérative ; renforcer la transparence dans la gestion de l'Union nationale des coopératives minières de Centrafrique (UNCMCA) ; et initier un programme de formation professionnelle pour les coopératives, en incluant l'alphabétisation, les techniques minières et la gestion financière.
14. Allouer une partie des taxes à l'exportation de diamants à un fonds pour le développement des communautés minières, finançant des projets locaux et des programmes de formation sur l'évaluation des diamants et les techniques minières ; et créer des comités locaux pour gérer les fonds de manière collective et transparente.

Nairobi/Bruxelles, 16 décembre 2010

DE DANGEREUSES PETITES PIERRES : LES DIAMANTS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I. INTRODUCTION : L'EVOLUTION DU SECTEUR DU DIAMANT EN RCA

L'histoire de l'exploitation du diamant par les dirigeants successifs de la RCA éclaire bien les défis auxquels le gouvernement actuel se trouve confronté, et la façon dont il les aborde.¹ Tous les gisements de diamants découverts jusqu'ici en RCA sont des gisements alluvionnaires dispersés dans deux grands systèmes fluviaux.² L'un s'organise autour des rivières Mambere et Lobaye et s'étend au Nord de la République du Congo (Brazzaville) et à l'Est du Cameroun. L'autre s'étend de la rivière Kotto à l'Est jusqu'à la République démocratique du Congo (Kinshasa, RDC).³ Si une telle dispersion explique la difficulté pour cet Etat faible de contrôler et d'exploiter les mines au bénéfice de tous les citoyens, les caprices des élites politiques ont été plus déterminants que la faiblesse étatique en ce qui concerne l'impact de l'exploitation des diamants en matière de développement.

Les autorités coloniales françaises ont exploité ce territoire – devenu une colonie depuis 1903, et alors appelé Oubangui-Chari – comme une entreprise commerciale. Elles l'ont divisé et ont octroyé des concessions exclusives à des compagnies françaises avec lesquelles elles travaillaient main dans la main pour faire des profits. Le but de ces entreprises privées était d'investir aussi peu

que possible dans le développement du pays, tout en tirant un profit maximum de ses ressources en caoutchouc, coton, café et diamants. L'exploitation du diamant a débuté en 1927 et les pierres précieuses sont rapidement devenues le deuxième produit d'exportation du pays après le coton.⁴ Les Français recouraient essentiellement à des travailleurs locaux qui utilisaient des outils rudimentaires pour creuser, ainsi qu'à des enfants aux doigts agiles pour tamiser et repérer les bijoux. Mais grâce à l'utilisation de bulldozers et d'excavateurs à benne traînante dans les mines les plus importantes, l'Oubangui-Chari a produit plus de diamants qu'aucune autre colonie française, y compris la Guinée et la Côte d'Ivoire.⁵ Cette confusion entre autorité étatique et intérêts privés a ancré l'idée que détenir le pouvoir donnait le droit de profiter des ressources naturelles et du labeur de la population.⁶

L'indépendance en août 1960 a entraîné un changement radical dans la façon d'exploiter les diamants et une augmentation significative de la production et des exportations.⁷ Une loi votée le 17 janvier 1961 a donné le droit aux Centrafricains d'ouvrir leurs propres petites mines d'or et de diamants.⁸ Libérés du strict contrôle colonial, des milliers de Centrafricains sont allés travailler dans les mines. Beaucoup étaient d'anciens employés de compagnies

¹ Pour plus de détails sur l'histoire politique de la RCA, voir Rapport Afrique de Crisis Group N°136, *République Centrafricaine : anatomie d'un État fantôme*, 13 décembre 2007. Pour une analyse des évolutions politiques plus récentes, voir Briefing Afrique de Crisis Group N°55, *République centrafricaine : débloquent le dialogue politique inclusif*, 9 décembre 2008 et Briefing Afrique de Crisis Group N°69, *République centrafricaine : relancer le dialogue politique*, 12 janvier 2010.

² De Beers a passé deux ans, de 2005 à 2007, à rechercher des diamants kimberlites dans la préfecture de Mbomou au sud-est. Elle n'a obtenu aucun résultat. Entretien de Crisis Group, officiel d'une compagnie minière, Bangui, 21 mai 2010.

³ Voir la carte des zones d'exploitation diamantifère de la RCA en annexe A. La zone située au Sud-Ouest du pays produit plus de diamants mais de plus petite taille que celle située à l'Est. Entretien de Crisis Group, employé d'un bureau d'achat, Bria, 1 juin 2010.

⁴ Pierre Kalck, *Réalités Oubanguiennes* (Paris, 1959), p. 188. De 1927 à 1964, 26 compagnies minières et vingt entrepreneurs individuels ont opéré dans la région d'Oubangui-Chari qui, en 1960, est devenue la République centrafricaine. Entretien de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, Bangui, 25 mai 2010.

⁵ Kalck, *Realités*, op. cit., pp. 189-190. Les exportations sont passées de 1 500 carats en 1931 à un pic, avant l'indépendance, de 147 000 carats en 1954. Entretien de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, Bangui, 25 mai 2010.

⁶ Voir Rapport de Crisis Group, *République Centrafricaine : anatomie d'un État fantôme*, op. cit., p. 2.

⁷ Durant le premier mandat présidentiel de David Dacko, les exportations ont rapidement augmenté, passant de 70 000 carats en 1960 à un peu moins de 537 000 carats lorsqu'il fut renversé cinq ans plus tard. Voir annexe C pour le détail des exportations de diamants de la RCA entre 1990 et 2010.

⁸ « Guide du code minier en République centrafricaine », projet Droits de propriété et développement du diamant artisanal (DPDDA), 2009.

étrangères et savaient où chercher et comment exploiter une mine.

Ces mineurs artisanaux étaient mieux à même d'exploiter les gisements dispersés de diamants que les compagnies minières industrielles. Ces dernières rencontraient, en effet, des difficultés pour accéder aux sites et trouver des diamants en concentration suffisante pour rendre leurs activités rentables.⁹ En outre, du fait de l'enclavement du pays et du caractère rudimentaire de ses infrastructures, elles devaient dépenser des sommes importantes pour importer des machines et surmonter des défis tels que le mauvais état des routes et le manque d'électricité. Travaillant à plus petite échelle et n'utilisant que des outils manuels, les mineurs artisanaux ne souffraient pas pour leur part de telles contraintes.

Une chaîne de production allant des mines aux comptoirs s'est alors développée, perdurant jusqu'aujourd'hui. Des hommes d'affaires opportunistes, originaires pour la plupart d'Afrique de l'Ouest, et experts dans l'évaluation et le commerce des diamants, y ont trouvé une niche lucrative, achetant des pierres aux mineurs pour les revendre aux bureaux d'achat.¹⁰ Ces derniers se chargent par la suite d'exporter et de vendre les diamants sur le marché international. Ils soutiennent la production en finançant des intermédiaires, ou collecteurs comme ils se font maintenant appeler, qui quant à eux paient les mineurs. Faute de capital, les mineurs sont dépendants des collecteurs et sont dès lors obligés de leur vendre leurs diamants pour des sommes dérisoires. Les compagnies minières ont également encouragé l'artisanat minier sur leurs concessions afin de profiter de cette opportunité d'achat à bas prix.

Malgré les efforts de l'Etat pour recenser les mineurs grâce à un système de permis, l'extraction artisanale est demeurée presque entièrement informelle, incontrôlée et, au sens strict du terme, illégale. Les mineurs qui n'ont pas

de permis tentent d'éviter les autorités de peur des sanctions. Du fait de la nature informelle de leur activité, il est difficile pour les mineurs de demander de l'aide à l'Etat, et tout autant difficile pour les autorités d'intercéder en leur faveur. Tout cela crée aussi des conditions propices au crime. Les contrebandiers exportent les diamants illégalement et les revendent avec plus-value ailleurs par le biais de réseaux de commerce transnationaux. Face à la faiblesse des forces de sécurité de l'Etat, le banditisme s'est également développé dans les zones minières et sur les routes des marchands de diamants.

L'Etat a adopté une attitude relativement constante vis-à-vis de l'extraction artisanale et industrielle au cours des cinquante années suivant l'indépendance. Comme les Français avant eux, les dirigeants successifs ont transformé leur responsabilité étatique en une opportunité de faire des affaires. Faute d'avoir le capital suffisant pour lancer leurs propres opérations minières ou ouvrir leurs propres bureaux d'achat, les élites dirigeantes ont largement profité des grandes compagnies, pour l'essentiel étrangères, en exigeant d'elles une part de la production ou en taxant fortement leurs exportations. Les dirigeants ont également utilisé les fonds publics, limités mais précieux, pour s'enrichir eux-mêmes, leur famille et pour financer un système de clientélisme leur assurant l'allégeance politique de certains groupes.¹¹ L'implication continue de la présidence dans le commerce du diamant a d'ailleurs amené un ancien homme politique à dire : « les chefs d'Etat centrafricains sont d'abord des exploitants de diamants ». ¹² Les revenus tirés du diamant n'ont donc guère profité au plus grand nombre des citoyens au bas de l'échelle socio-économique.

Le meilleur exemple de ce parasitisme présidentiel est sans doute Jean-Bédél Bokassa, qui s'est très tôt intéressé aux diamants. À l'époque où il était encore officier dans l'armée, il les confisquait déjà aux contrebandiers en échange de leur liberté.¹³ Devenu chef d'état-major des armées, il a pris le pouvoir lors d'un coup d'Etat le 31 décembre 1965 et l'a conservé jusqu'à ce que l'opération Barracuda organisée par la France le force à se retirer en septembre 1979. Durant ses trois premières années au pouvoir, il a encouragé la croissance continue du secteur du diamant.¹⁴ Nommé à la tête d'un bureau national du

⁹En 1963, le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) a essayé d'aider les compagnies françaises à surmonter ce problème et à mieux concentrer leurs opérations en menant une étude géologique du pays.

¹⁰Ces intermédiaires, connus sous le nom de collecteurs, se divisent en trois groupes : les Africains de l'Ouest (des Maliens, des Sénégalais, des Mauritanais, des Guinéens), les Nigériens et les Tchadiens. L'arrivée des Africains de l'Ouest s'explique en partie par la norme sociale dans ces pays qui veut que les jeunes gens partent à l'étranger gagner de l'argent avant de revenir au pays. En outre, le travail de l'or et des diamants est ancré dans une longue tradition familiale en Afrique de l'Ouest. Entretien de Crisis Group, immigrant sénégalais, Bangui, 3 septembre 2010. Voir également Sylvie Bredeloup, « L'aventure contemporaine des diamantaires sénégalais », *Politique Africaine*, no. 56 (1994), pp. 77-93. Suite à l'ouverture d'un bureau d'achat libanais, Primo, en 1996, des Libanais sont également venus s'installer comme collecteurs.

¹¹L'économie de la RCA repose encore largement sur les rentes issues des exportations agricoles et minières. Voir Jean-Baptiste N. Wago, *L'économie centrafricaine : pour rompre avec la logique de rente* (Paris, 1999).

¹²Jean-Paul Ngoupandé, *Chronique de la crise Centrafricaine 1996-1997 : Le syndrome Barracuda* (Paris, 1997), p. 179.

¹³Jean-Barthélémy Bokassa, *Saga Bokassa* (Paris, 2009), p. 150.

¹⁴Les exportations ont atteint presque 636 000 carats en 1968, un record à ce jour. Entretien de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, Bangui, 25 mai 2010.

diamant, Timothée Malendoma, son ministre de l'Économie, en régulait le commerce. Un consortium de quatre bureaux d'achat, français, américain, néerlandais et israélien, détenait le monopole des exportations en échange du versement de 40 pour cent de ses profits au Trésor public.¹⁵

En 1969, Bokassa, jugeant que ce système ne répondait pas à ses besoins, a écarté Malendoma, mis fin au monopole du consortium et créé Centradiam, un bureau d'achat et d'exportation de diamants dont il était l'actionnaire principal.¹⁶ Exempté de taxes et de frais de permis, Centradiam a bientôt eu le monopole des exportations. Bokassa autorisait les compagnies étrangères à extraire des diamants mais, si elles se montraient réticentes à lui verser des pots-de-vin, il n'avait aucun scrupule à leur retirer leur permis, à expulser leur personnel et à confisquer leurs capitaux.¹⁷ Son avarice, l'épuisement des gisements les plus facilement exploitables et l'absence d'exploration de nouveaux sites ont entraîné une chute des exportations. Elles sont ainsi tombées en 1978 sous la barre des 300 000 carats, soit moins de la moitié de ce qu'elles représentaient en 1968,¹⁸ une indication claire des effets désastreux de la politique de Bokassa sur l'économie dans son ensemble.

L'empereur autoproclamé a également essayé d'utiliser les diamants à des fins diplomatiques, en les offrant aux dignitaires en visite ou à ses hôtes lors de ses déplacements à l'étranger. Ses cadeaux à Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie puis président français à partir de 1974, visaient à entretenir une amitié nécessaire pour s'assurer de la bienveillance de Paris. Ces largesses ont aussi été l'occasion pour Bokassa d'inverser les rôles et d'adopter une attitude de généreuse condescendance à l'égard de ses anciens colonisateurs.¹⁹ Mais la violente répression et le meurtre d'écoliers en avril 1979, auxquels Bokassa a, paraît-il, participé personnellement, ainsi que sa mauvaise gouvernance, ont mis à mal la patience de la France et précipité son départ forcé à la fin de cette même année. Quand la presse française a révélé l'existence de ces cadeaux offerts à Giscard, les diamants centrafricains sont devenus le symbole des excès vertigineux d'un dictateur brutal, et de la moralité douteuse de la Françafrique.

Il a fallu plus d'une décennie de relative stabilité sous tutelle française et l'assistance technique de la Banque mondiale

pour que les exportations de diamants retrouvent leur niveau pré-Bokassa. En 1983, d'après les registres, les pays importateurs avaient reçu de la RCA 495 000 carats de plus que n'en indiquaient les données officielles sur les exportations.²⁰ Cette preuve éclatante de contrebande a amené la Banque mondiale à introduire un système de certificats d'origine : les diamants destinés à l'exportation devaient ainsi être accompagnés de bordereaux d'achat et de vente permettant de retracer leur parcours depuis les mines.²¹ Cela a aussi permis au gouvernement de créer le Bureau d'évaluation et de contrôle de diamant et d'or (BECDOR) ayant pour tâche d'évaluer les diamants destinés à l'exportation, de calculer les taxes et de vérifier l'origine des pierres. L'effet conjugué de ces programmes et d'une réduction des taxes d'exportation a permis de limiter le commerce illégal, mais seulement pour un temps.²²

Peu après sa victoire à l'élection présidentielle de 1993, Ange-Félix Patassé, ancien Premier ministre de Bokassa, s'est ouvertement présenté comme un homme d'affaires aux intérêts multiples, dont les diamants. Sa compagnie minière, Colombe Mines,²³ possédait plusieurs sites près de Ngore sur l'axe Carnot-Nandobo, au Sud-Ouest, et il employait des collecteurs pour effectuer ses achats.²⁴ Son mandat fut pour lui l'occasion de renforcer son emprise sur le commerce du diamant. S'il y voyait un intérêt ou une nécessité politique, il distribuait des concessions qui exemptaient leurs propriétaires des responsabilités détaillées dans le code minier de 1961.²⁵ Ces concessions ont fini par couvrir presque 70 pour cent des zones diamantifères.²⁶

²⁰ « Rapport de la visite d'examen du Processus de Kimberley en République centrafricaine, 8-15 juin 2003 », Processus de Kimberley, 2003, p. 3.

²¹ Ce système est l'ancêtre du système de certification du Processus de Kimberley mis en place en 2003. Entretien téléphonique de Crisis Group, expert en diamants du Processus de Kimberley, 26 juillet 2010.

²² De 1984 à 1994, le gouvernement a réduit la taxe d'exportation sur les diamants de 20 à 8 pour cent, diminuant ainsi l'intérêt de faire de la contrebande. F. Barthélémy, J. M. Eberlé, F. Maldan (BRGM), « Transborder artisanal and small-scale mining zones in Central Africa: Some factors for promoting and supporting diamond mining », K. Vlassenroot and S. Van Bockstael (eds.), *Artisanal Diamond Mining: Perspectives and Challenges* (Gent, 2008), p. 35. En 1995, l'excédent d'importations de diamants de RCA par rapport aux statistiques officielles n'était plus que de 140 000 carats. « Rapport de la visite d'examen du Processus de Kimberley », op. cit., p. 3.

²³ Entretien de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, Bangui, 25 mai 2010.

²⁴ Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Berbérati, 10 septembre 2010.

²⁵ À la fin des années 1990, Antonio Teixeira, homme d'affaires sud-africain, a créé la *Central Africa Mining Company* (CAMCO) et la *Central Africa Diamond Company* (CADCO) et s'est mis à extraire des diamants près de Sam Ouandja (préfecture de la

¹⁵ Brian Titley, *Dark Age: The Political Odyssey of Emperor Bokassa* (Québec, 1997), p. 74.

¹⁶ Ibid, p. 74.

¹⁷ C'est arrivé en novembre 1969 aux compagnies françaises et américaines qui appartenaient au consortium originel et en 1976 à la SCED, une filiale d'American Diamond Distributors. Ibid, p. 75.

¹⁸ Entretien de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, Bangui, 25 mai 2010.

¹⁹ Jean-Barthélémy Bokassa, *Saga Bokassa*, op. cit., p. 151.

En juillet 1995, des officiels de la RCA se sont rendus à Anvers et ont découvert que plus de la moitié des diamants du pays arrivaient sur le marché illégalement. Sous la pression de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, Patassé a mis en place des mesures pour limiter la contrebande.²⁷ L'imposition d'un quota d'exportation, que les bureaux d'achat devaient atteindre sous peine de pénalités, visait tout à la fois à s'assurer que davantage de diamants sortent du pays par la voie officielle et à maintenir les recettes fiscales à un haut niveau.²⁸ Toutefois, cette politique n'a pas eu les effets escomptés. Incapables de remplir les quotas, les plus petits bureaux d'achat ont quitté Bangui pour le Cameroun, réduisant la concurrence et diminuant de fait les prix d'achat, ce qui a encouragé les collecteurs à vendre leurs diamants ailleurs.²⁹ De même, la bourse aux diamants publique, créée par Patassé en 1996, aurait dû entretenir la concurrence, pousser les prix à la hausse, limiter l'intérêt de faire de la contrebande et assurer de meilleures rentrées fiscales à l'Etat. L'initiative a cependant souffert de la mainmise prédatrice du président et des violences politiques qui en ont découlé. Une série de mutineries dans l'armée en 1996 et 1997 a sévèrement porté atteinte à l'économie déjà fragile du pays et entraîné la fermeture de la bourse.³⁰

Haute-Kotto). Avec la bénédiction de Patassé, il ne payait pas de taxes sur les exportations. Entretiens de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, Bangui, 4 septembre 2010 ; ancien employé de CADCO, Bangui, 25 septembre 2010. Voir également Christian Dietrich, « Diamonds in the Central African Republic: trading, valuing and laundering », Partnership Africa Canada, janvier 2003, p. 2.

²⁶ Entretien téléphonique de Crisis Group, expert en diamants du Processus de Kimberley, 26 juillet 2010.

²⁷ En 1995, la Banque mondiale a aidé à la publication d'un plan minier national et a trouvé un consultant pour mettre à jour les données géologiques de la RCA. Elles n'ont pas été remises à jour depuis. Entretien de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, 4 septembre 2010.

²⁸ Les bureaux d'achat de plus de cinq ans devaient exporter pour deux millions de dollars de diamants par mois, ceux existant depuis moins de cinq ans devaient exporter pour un million de dollars. Entretien de Crisis Group, ancien employé d'un bureau d'achat, Bangui, 28 mai 2010. Voir également Christian Dietrich, « Hard Currency: The criminalised diamond economy of the Democratic Republic of the Congo and its neighbours », Partnership Africa Canada, juin 2002, p. 56, fn. 47.

²⁹ En 2000, le ratio des diamants officiellement exportés par rapport à ceux parvenant sur le marché international était de un à trois. « Rapport de la visite d'examen du Processus de Kimberley », op. cit., p. 3.

³⁰ Christian Dietrich, « Hard Currency », op. cit., p. 20. Fin 2010, le gouvernement envisageait de réouvrir une bourse aux diamants à Bangui. Entretien de Crisis Group, agent de COMIGEM (Comptoir des minéraux et des gemmes), le bureau d'achat public, 20 septembre 2010.

Sous la présidence de Patassé, le secteur du diamant a en outre été entaché par le commerce de diamants de conflits. Jean-Pierre Bemba a financé en partie sa rébellion de 1998 à 2003 grâce à sa mainmise sur les mines de diamants situées en RDC près de la rivière Oubangui.³¹ Des rapports mettant en lumière les liens existant entre des bureaux d'achat de la RCA et Bemba indiquent qu'il a trouvé à Bangui une filière fort utile pour l'écoulement de ses pierres précieuses sur le marché international.³² Qu'il se soit montré prêt à envoyer des troupes en juin 2001 puis en octobre 2002 pour défendre Patassé montre combien la coopération du régime centrafricain lui était précieuse.

Le 15 mars 2003, François Bozizé, alors chef d'état-major des armées, a pris le pouvoir, héritant ainsi d'un secteur du diamant essentiellement informel et traditionnellement maintenu sous la coupe de la présidence. Dans un premier temps, le nouveau gouvernement a fait preuve d'une volonté de réforme du système de gouvernance du secteur minier. Le 14 avril, le président a annulé tous les permis de prospection et d'extraction y compris ceux de Colombe Mines, la compagnie de Patassé, et a entrepris peu après un état des lieux détaillé du secteur. Le 1er février 2004, l'Assemblée nationale a voté un nouveau code minier, le premier depuis 1961, afin d'aligner la RCA sur les normes internationales.³³ Craignant peut-être plus que son prédécesseur les remontrances de la communauté internationale, Bozizé ne s'est pas lancé ouvertement dans les affaires mais, comme ses prédécesseurs, a tout de même placé les intérêts de son groupe ethnique avant ceux du pays.³⁴ De fait le commerce du diamant demeure gangrené par la pauvreté et le crime alors que les diamants jouent un rôle de plus en plus important dans les conflits en Centrafrique.

³¹ Bemba gagnait entre 1 et 3 millions de dollars par mois grâce aux ventes de diamants. Dietrich, « Diamonds in the Central African Republic », op. cit., p. 4.

³² Ibid.

³³ « Rapport de la visite d'examen du Processus de Kimberley », op. cit., p. 4.

³⁴ Tous les dirigeants de la RCA ont favorisé leur propre groupe ethnique mais André Kolingba, président de 1983 à 1993, a placé dans l'armée un nombre sans précédent de membres de sa tribu, les Yakoma, et, ce faisant, a accru le rôle du tribalisme – autrement dit l'utilisation de l'origine ethnique à des fins politiques – dans l'instabilité politique et la violence du pays. Voir Eric G. Berman, Louisa N. Lombard, « The Central African Republic and small arms: a regional tinderbox », Small Arms Survey, décembre 2008, p. 5.

II. LA GOUVERNANCE DEVOYEE DU SECTEUR DU DIAMANT

La façon dont le régime actuel gère le secteur du diamant ressemble fortement à celle de ses prédécesseurs. La première priorité des élites dirigeantes est de consolider leur mainmise sur les revenus miniers afin de s'enrichir aussi rapidement que possible et de renforcer le pouvoir du groupe ethnique de Bozizé, les Gbaya.³⁵ Le secteur est réglementé par un régime fiscal et un cadre légal rigides et inflexibles qui sous-tend une organisation centralisée et opaque. Les quelques compagnies diamantaires assez audacieuses pour se risquer à travailler en RCA se sont retirées, en partie à cause des pressions financières du gouvernement. Le ministère des Mines a consacré peu de réflexion, de temps et d'argent pour développer l'exploitation minière artisanale et aider les mineurs à échapper au piège de la pauvreté. Le niveau élevé de taxation incite par ailleurs la contrebande, que les autorités minières sont trop faibles pour arrêter. L'effet conjugué d'un Etat parasitaire, de la criminalité et de l'extrême pauvreté incite des factions rivales à entrer en rébellion tout en créant des conditions propices leur permettant de tirer profit du commerce de diamants dans les régions minières.

L'exploitation du secteur minier par le régime s'explique en partie par le système du « tout ou rien » qui a caractérisé la distribution du pouvoir et des richesses en RCA depuis l'indépendance, encourageant chez les dirigeants des logiques d'enrichissement personnel à court terme. Du fait de la fréquence des changements politiques dans le passé, de l'activité continue des groupes armés et du risque toujours présent d'un coup d'Etat, ils ne savent jamais combien de temps la chance leur sourira. D'où la hâte avec laquelle ils cherchent à profiter du système. Au-delà de l'enrichissement personnel, les élites ont besoin d'argent pour répondre aux attentes de leur large famille et pour entretenir les allégeances politiques à travers un système de clientélisme. Le gouvernement est également

en recherche constante de profits immédiats pour satisfaire ses obligations minimales, dont celle – essentielle – de payer les fonctionnaires. Bozizé a en outre besoin de revenus supplémentaires pour s'assurer la victoire lors des élections prévues le 23 janvier 2011.³⁶ Après ces dépenses prioritaires, il reste peu à investir dans la croissance à long terme du pays.

Au ministère des Mines, la priorité donnée aux gains à court terme fait obstacle à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement du secteur minier. La Direction générale des mines n'a ainsi pas de document de stratégie. Elle attend que la Banque mondiale lui fournisse des consultants pour l'aider à en rédiger un.³⁷ Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) de la RCA pour 2008-2010 comprend néanmoins un plan d'action pour le secteur minier qui se concentre sur trois objectifs :

- ❑ améliorer le cadre fiscal, institutionnel et légal du secteur ;
- ❑ améliorer la transparence dans la gestion du secteur ; et
- ❑ augmenter la production minière et améliorer les revenus des habitants des zones minières.³⁸

Les objectifs sont pertinents. Depuis que Bozizé a pris le pouvoir, le gouvernement a sans nul doute fait quelques progrès dans ces domaines, notamment en révisant le code minier, en participant à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et en créant une union nationale des coopératives de mineurs artisanaux. Cependant, beaucoup reste à faire. Bozizé s'est réservé, ainsi qu'aux élites Gbaya, le contrôle politique du secteur minier, ce qui fait obstacle à une distribution juste et transparente des revenus au bénéfice de tous les citoyens.

A. LE RENFORCEMENT DU CONTROLE POLITIQUE

Bozizé concentre entre ses mains le pouvoir d'accorder l'accès aux diamants et le contrôle sur les revenus miniers. Lui seul peut signer les décrets octroyant aux compagnies

³⁵ En 2009, l'ensemble des revenus officiels du secteur minier – y compris les taxes sur les exportations de diamants et les paiements obligatoires versés par les compagnies minières et les bureaux d'achat – s'élevaient à 8,2 milliards de francs CFA (plus de 16 millions de dollars). « Rapport final : Validation de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives de la République centrafricaine », Good Corporation, 11 novembre 2010, p. 37. La même année, la taxe sur les exportations de diamants représentait 3,5 pour cent des rentrées fiscales de la RCA. Sur un total de 23,5 milliards de francs CFA (46,9 millions de dollars) de diamants exportés, la taxe d'exportation de 12 pour cent a rapporté 2,8 milliards de francs CFA (5,6 millions de dollars), soit 3,5 pour cent des 80,1 milliards de francs CFA (162,2 millions de dollars) de recettes fiscales globales. Calculs de Crisis Group d'après les chiffres officiels de BECDOR et du Fonds monétaire international.

³⁶ Pour une analyse des raisons pour lesquelles les gouvernements tendent à piller les revenus issus des ressources minières plutôt que de les réinvestir pour une croissance à long terme, voir Paul Collier and Anke Hoeffler, « Resource rents, governance, and conflict », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 49 (2005), p. 630.

³⁷ Entretien de Crisis Group, directeur général des mines, Bangui, 6 septembre 2010.

³⁸ « Central African Republic, Poverty Reduction Strategy Paper (PRSP) 2008-2010 », p. 100. Le plan d'action pour le secteur minier fait partie de son troisième pilier stratégique, autrement dit le renouvellement et la diversification de l'économie.

minières des permis d'exploration et d'extraction et lui seul peut autoriser les bureaux d'achat à exporter des diamants.³⁹ Le régime est ainsi assuré de recevoir une part satisfaisante des profits, et ceux qui gravitent autour du pouvoir sont sûrs d'obtenir des postes lucratifs. Une compagnie minière s'est, paraît-il, vu obligée de recruter Alfred Ndoutingaï, le jeune frère du ministre des Mines, comme directeur général adjoint.⁴⁰ En 2007, Socrate Bozizé, le fils du président, a obtenu un poste honorifique dans l'équipe de direction d'une autre compagnie créée pour extraire des diamants dans la rivière Lobaye, au Sud-Ouest du pays.⁴¹ Un décret présidentiel détermine l'affectation des dotations du Fonds de développement minier alimenté par les importants bonus de signature payés par les compagnies.⁴²

Pour garder la mainmise sur le secteur minier, Bozizé a confié le ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique à son neveu, Sylvain Ndoutingaï, qui l'a aidé à prendre le pouvoir en 2003.⁴³ Peu après, Bozizé a remplacé l'essentiel des fonctionnaires qui avaient acquis une expertise du secteur minier sous la présidence de Patassé par des membres de sa tribu n'ayant aucune expérience du gouvernement et une connaissance limitée du secteur minier.⁴⁴ Cette exclusivité ethnique rend le travail du ministère opaque, favorise une corruption systémique et attise les jalousies interethniques.⁴⁵ La gestion de l'extra-

ction, et tout particulièrement la collecte et la distribution des revenus, est très centralisée à Bangui, où les compagnies minières, les bureaux d'achat et même les collecteurs qui opèrent dans certains secteurs bien définis, paient tous des droits sur les permis.

Début octobre 2008, le gouvernement a pris des mesures sévères pour renforcer son contrôle sur le commerce et l'exportation de diamants et générer plus de profits. Il a imposé des amendes allant de 20 à 25 millions de francs CFA (40 000 à 50 000 dollars)⁴⁶ à huit des onze bureaux d'achat pour n'avoir pas investi autant dans l'immobilier en RCA que l'exige le code minier de 2004.⁴⁷ Les bureaux d'achat ont déclaré que ces amendes étaient illégales et ont refusé de les payer. Le ministère a alors lancé ce qu'il a appelé l'opération Closing Gate.⁴⁸

Le 5 octobre, des membres du ministère, des officiers de la brigade minière et des soldats de Bangui se sont rendus dans toutes les villes minières du pays, y compris Berbérati, Carnot, Boda, Nola et Bria, sans que les officiers locaux de la brigade minière n'aient été avertis de leur venue ou de leurs intentions. Tôt le jour suivant, le ministère a annoncé à la radio nationale le retrait des permis octroyés aux huit bureaux d'achat qui avaient refusé de payer les amendes.⁴⁹ Les équipes déployées la veille ont immédiatement investi les branches locales de ces bureaux d'achat, ont exigé du personnel qu'ils ouvrent les coffres et ont confisqué diamants et argent. Ils ont également ramené à Bangui des voitures, des équipements pour peser et évaluer les diamants ainsi que des biens personnels tels que des téléphones, des téléviseurs et des habits. La plupart des plus riches collecteurs ont subi le même sort, au motif qu'ils opéraient comme des bureaux d'achat car ils achetaient

³⁹ « Loi n°9-005 du 29 avril 2009 portant code minier de la République centrafricaine », articles 19, 31 et 152.

⁴⁰ Entretien de Crisis Group, ancien employé d'une compagnie minière, Bangui, 21 mai 2010.

⁴¹ Entretien de Crisis Group, ancien mineur artisanal, Bangui, 25 septembre 2010.

⁴² « Loi n°9-005 », op. cit., article 7.

⁴³ En juillet 2007, Bozizé a nommé Ndoutingaï ministre des Finances mais l'a renvoyé en novembre sous la pression de Paris. Bozizé lui fait cependant toujours une entière confiance et l'a choisi en novembre 2010 comme directeur de campagne pour les élections de janvier 2011. Ndoutingaï est né à Nandobo, a grandi à Berbérati et a été mineur artisanal à Ngore, trois villes situées au Sud-Ouest, dans la préfecture de Mambere-Kadeï riche en diamants et dont il est aujourd'hui le ministre résident. Qu'il soit ou non le neveu de Bozizé, ce qui est certain est que son père venait de Bossangoa, dont est originaire Bozizé et que le président a lui-même reconnu qu'il était un proche parent. Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Berbérati, 10 septembre 2010. Voir Rapport de Crisis Group, *Anatomie d'un État fantôme*, op. cit., p. 19. Entretien avec François Bozizé, *Jeune Afrique*, 13 décembre 2008.

⁴⁴ Entretien de Crisis Group, ancien responsable du ministère des Mines, 4 septembre 2010.

⁴⁵ En novembre 2005, la RCA s'est portée candidate à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et attend que le secrétariat international de l'ITIE décide si elle a rempli les critères requis pour être déclarée conforme. Dans le cadre de cette candidature, un premier rapport a été publié en mars 2009 qui relevait des écarts importants entre les revenus

du gouvernement et les paiements effectués par les bureaux d'achat et les compagnies minières en 2006. Cependant, l'absence de données fiables rend difficile toute identification de cas de corruption concrets. Voir « Premier Rapport de l'ITIE-RCA : Collecte et réconciliation des données statistiques du secteur minier, année 2006 », 23 mars 2009. Le rôle que joue l'ITIE dans la promotion d'une meilleure gouvernance est discuté dans la section IV.

⁴⁶ Pour toutes les conversions de francs CFA en dollars américains, un taux de change moyen de 500 francs CFA pour 1 dollar a été utilisé.

⁴⁷ Entretien de Crisis Group, directeur général des mines, Bangui, 6 septembre 2010. D'après le code minier de 2004, un bureau d'achat doit réaliser dans un délai de trois ans un investissement immobilier d'une valeur d'au moins 250 millions de francs CFA (500 000 dollars). « Ordonnance n° 04-001 portant code minier de la République centrafricaine », article 103.

⁴⁸ Entretien de Crisis Group, directeur régional des mines, 7 septembre 2010.

⁴⁹ Le gouvernement a retiré les permis de Primo, Diamond Distributors Centrafrique (DDC), Ordica, CAD, ADC, Beldiam, Diamstar et Gem-CA. « Centrafrique : retrait d'agréments miniers », *Les Afriques*, 22 octobre 2008.

des diamants à d'autres collecteurs ou à des mineurs en ville au lieu de se fournir directement dans les mines.⁵⁰

Suite à l'opération, la commission de saisie du ministère, chargée de décider du bien-fondé des saisies, a travaillé sur ces nombreux cas. Certains collecteurs venus à Bangui pour réclamer leurs biens sont parvenus à en récupérer une partie, mis à part les diamants. Habituellement, le ministère vend les diamants saisis par la brigade minière à Bangui, au bureau d'achat le plus offrant, et les profits sont versés au Trésor public. Mais, après l'opération Closing Gate, le gouvernement n'a vendu aucun diamant aux bureaux d'achat.⁵¹

Selon les autorités minières, la fermeture était justifiée par la nécessité de combattre la fraude et la volonté de réparer une injustice, certains bureaux d'achat ayant fait des investissements immobiliers en dehors de la RCA,⁵² mais d'autres intérêts économiques et politiques étaient apparemment en jeu. L'opération a permis au gouvernement d'obtenir de l'argent rapidement. Il n'est pas inhabituel que des campagnes inopinées de taxation des hommes d'affaires soient menées à Bangui quand l'Etat a besoin d'argent frais.⁵³ L'opération faisait également partie d'une stratégie à long terme, la même dont Bokassa avait largement su faire usage à la fin des années 1960 : la création d'un quasi-monopole pour les bureaux d'achat avec lesquels le pouvoir entretient des relations fructueuses. Six des huit bureaux d'achat que le gouvernement a fermé n'exportaient des diamants que peu fréquemment et en petites quantités. Mais les deux autres comptaient parmi les cinq plus gros exportateurs. Le gouvernement a finalement décidé de sanctionner leur non-respect du code minier pour augmenter la part de marché de ceux autorisés à continuer leurs activités.

Le régime a également essayé de générer plus de profits grâce à l'ouverture de deux nouveaux bureaux d'achat. Il est actionnaire dans le premier⁵⁴ mais le principal investisseur et acheteur de diamants de la compagnie s'est retiré en janvier 2010, quand le gouvernement a saisi sa deuxième cargaison sous prétexte que l'acheteur local n'avait pas tous les permis requis. Les opérations sont

au point mort jusqu'à ce qu'un nouvel investisseur soit trouvé.⁵⁵ Le code minier de 2009 a créé le cadre légal pour que le second bureau d'achat, entièrement possédé et géré par l'Etat, voie le jour.⁵⁶ Ce bureau d'achat est également à la recherche d'un investisseur mais a pu ouvrir grâce aux fonds publics. Les autres bureaux d'achat doutent qu'il ait les fonds et l'expertise suffisants pour réussir mais craignent qu'il ne leur fasse une concurrence déloyale en étant exempté de taxes et libre de toute contrainte.⁵⁷

L'opération Closing Gate a secoué le secteur du diamant et a eu d'importantes conséquences humanitaires pour les communautés minières. Jusqu'au milieu de l'année 2009, les ONG n'étaient guère préoccupées par le Sud-Ouest du pays, stable et riche en diamants.⁵⁸ Mais du fait de la réduction du nombre de bureaux d'achat et de celui des riches collecteurs investissant dans la chaîne de production, ainsi que de la chute brutale des cours mondiaux du diamant, beaucoup de mineurs se sont retrouvés sans emploi et dès lors incapables de nourrir leur famille.⁵⁹ L'agriculture a été largement négligée au profit de l'extraction minière et le taux de malnutrition est monté en flèche du fait de l'indigence des services de santé dans la région.⁶⁰ Les agences internationales d'aide sont rapidement intervenues et ont permis d'améliorer la situation. Mais, quand à la mi-2010 les cours mondiaux du diamant sont presque revenus à leur niveau d'avant 2008, la persistance de la malnutrition dans le Sud-Ouest a révélé la pérennité du problème.⁶¹

Le secrétariat du Processus de Kimberley à Bangui estime que les exportations illégales sont passées de 20 pour cent du total des exportations à 30 pour cent après l'opération.⁶² La concentration du secteur a engendré une dimi-

⁵⁰ Entretien de Crisis Group, directeur général de l'Office de recherches géologiques et d'exploitation minière (ORGEM), Bangui, 31 mai 2010 ; officier de la brigade minière, Berbérati, 12 septembre 2010 ; collecteurs et employés de bureaux d'achat, Bangui, Boda, Bria, Berbérati, mai et septembre 2010.
⁵¹ Entretien de Crisis Group, employé d'un bureau d'achat, Bangui, 6 septembre 2010.
⁵² Entretien de Crisis Group, directeur général des mines, Bangui, 27 mai 2010.
⁵³ « Des contrôles inopinés de la douane paralysent le secteur commercial à Bangui », Agence Centrafrique Presse, 20 août 2010.
⁵⁴ Entretien de Crisis Group, directeur régional de la compagnie, Berbérati, 12 septembre 2010.

⁵⁵ Ibid.
⁵⁶ « Loi n°9-005 », op. cit., article 143.
⁵⁷ Entretien de Crisis Group, bureaux d'achat, Bangui, septembre 2010.
⁵⁸ En 2003, Nana-Mambere, Mambere-Kadeï et Sangha-Mbaere étaient considérées comme les trois préfectures les moins pauvres du pays. Le taux de pauvreté monétaire n'y atteignait pas les 55 pour cent. PRSP 2008-2010, op. cit., p. 13.
⁵⁹ « Synthèse de l'évaluation de Première Urgence dans les sous-préfectures de Carnot et Boda du 25/10/09 au 1/11/09. Sécurité alimentaire et économique », Première Urgence, 6 novembre 2009.
⁶⁰ L'hôpital de Berbérati a observé une augmentation des cas sévères de malnutrition chez les bébés de moins de un an de 84, 40 et 32 cas lors des trois premiers trimestres de 2009 à 522 cas au cours du dernier trimestre. Entretien de Crisis Group, service des archives de l'hôpital, Berbérati, 10 septembre 2010.
⁶¹ Courriel de Crisis Group, Action Contre la Faim, Bangui, 18 novembre 2010.
⁶² Entretien de Crisis Group, Secrétariat permanent du Processus de Kimberley, Bangui, 8 septembre 2010. Le Processus de Kimberley est un système établi en 2003 par une coalition de

nution des prix pratiqués par les bureaux d'achat, incitant d'autant plus les mineurs artisanaux et les collecteurs à vendre leurs diamants aux contrebandiers. Beaucoup de collecteurs s'étant vu retirer leur permis ont également poursuivi leurs activités sur le marché noir.⁶³

Une diminution de l'extraction minière et une hausse de la contrebande ont entraîné une chute immédiate des exportations officielles et des recettes de l'Etat.⁶⁴ La baisse du prix des diamants sur le marché mondial a rendu difficile l'évaluation de l'impact de l'intervention du gouvernement.⁶⁵ Cependant, malgré la reprise mondiale récente, les exportations de la RCA n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2008.⁶⁶

B. LA FUITE DES COMPAGNIES MINIERES

Le gouvernement n'est pas parvenu à empêcher le départ des grandes compagnies diamantaires. Avant le coup d'Etat de Bozizé, le pays en comptait onze. Suite à la révision générale du secteur minier ainsi que la renégociation des contrats en 2009, il en restait neuf.⁶⁷ A la mi-2010, il n'y en avait, selon le gouvernement, qu'une seule encore en activité.⁶⁸ Les seules autres compagnies minières dans le pays sont Areva (française), qui a pour intention d'extraire de l'uranium près de Bakouma, dans la préfecture

de Mbomou située au Sud-Est,⁶⁹ et Axmin, une entreprise canadienne de prospection d'or qui, en août 2010, a obtenu un permis pour commencer l'extraction près de Bambari, dans la préfecture d'Ouaka, située au Centre.⁷⁰

Les raisons du départ des compagnies sont variées. Le coût élevé de l'importation de matériel et la lourdeur bureaucratique constituent une barrière à l'entrée pour les nouvelles entreprises.⁷¹ Les compagnies minières sont en outre confrontées au problème spécifique de trouver des gisements rentables de diamants alluvionnaires et de surmonter les immenses obstacles logistiques. De plus, la crise économique mondiale a entraîné une chute du prix des diamants de près de 40 pour cent fin 2008.⁷² Les contraintes financières et administratives imposées par le gouvernement limitent également la profitabilité du secteur et compliquent les relations avec les investisseurs étrangers.⁷³ Les autorités se méfient avec raison de la tendance des compagnies étrangères à tirer avantage de la faiblesse des contrôles en RCA mais leurs demandes sont si excessives qu'elles annulent souvent les profits potentiels et les incitations prévues par le code minier, comme l'exonération de taxes sur les importations.

Le facteur le plus dissuasif pour les grandes compagnies minières est constitué par l'exigence du gouvernement de verser des bonus lors de la signature de contrats, bonus

gouvernements, de représentants de l'industrie du diamant et d'organisations de la société civile pour empêcher que les diamants de conflits – ceux utilisés pour financer les rébellions – ne pénètrent le marché du diamant.

⁶³ Entretiens de Crisis Group, collecteurs et mineurs artisanaux, Berbérati, septembre 2010.

⁶⁴ D'après les statistiques de BECDOR, de janvier à septembre 2008, la RCA a exporté en moyenne plus de 36 000 carats chaque mois. En octobre 2008, elle a exporté 15 017 carats, en novembre, 19 602 carats et en décembre, 16 134 carats.

⁶⁵ Lors de la crise mondiale, les consommateurs ont fortement réduit leurs dépenses en produits de luxe, d'où une chute du prix des diamants de près de 40 pour cent qui a duré de décembre 2008 à juin 2009. Malgré cela, BECDOR a refusé de modifier sa liste de prix (mercuriale) et la taxe sur les exportations est demeurée élevée. De fait, BECDOR utilise la même mercuriale depuis 2002 pour tous les diamants, quelles que soient leur forme, leur poids et leur qualité. Entretien de Crisis Group, directeur général de BECDOR, 3 septembre 2010.

⁶⁶ En 2007, la RCA a exporté en moyenne 34 808 carats par mois, en 2009, elle exportait 25 982 carats par mois et au cours des sept premiers mois de 2010, 26 647 carats par mois. Calculs de Crisis Group d'après les statistiques sur les exportations de BECDOR et du Processus de Kimberley.

⁶⁷ Entretien de Crisis Group, ancien employé d'une compagnie minière, Bangui, 4 septembre 2010.

⁶⁸ D'après des sources gouvernementales, en juillet 2010, une compagnie avait commencé à chercher des diamants dans la rivière Kotto, dans la région de Mingala, sur la frontière entre les préfectures de la Basse-Kotto et de Mbomou au Sud-Est. Document gouvernemental vu par Crisis Group, juillet 2010.

⁶⁹ En juillet 2007, Areva a acheté UraMin, une compagnie canadienne d'extraction d'uranium, alors propriétaire de la concession de Bakouma. La RCA a protesté et a demandé qu'Areva renégocie le contrat. En août 2008, Areva a accepté de payer quelques 40 millions de dollars sur cinq ans, de développer les infrastructures du pays et d'employer 900 locaux au plus fort de son activité. Fin 2009, la RCA a réclamé près de 2 milliards de francs CFA (4 millions de dollars) en taxes et redevances au titre du transfert d'UraMin. Areva compte atteindre la pleine production en 2014-2015, après une phase d'essai en 2010. « Près de deux milliards de francs CFA de taxes dues par AREVA à l'Etat centrafricain », *L'Indépendant*, 13 janvier 2010.

⁷⁰ « Axmin announces the granting of the mining licence at Passendro gold project, CAR », communiqué de presse d'Axmin, 9 août 2010.

⁷¹ Pour cette raison entre autres, la Banque mondiale a classé la RCA 182^{ème} sur 183 pays lors de son évaluation des lieux propices à faire des affaires à travers le monde. « Doing Business 2011 », novembre 2010.

⁷² La chute du cours du diamant explique en grande partie le retrait de Gem Diamonds et de Pangea DiamondFields. Entretien de Crisis Group, Gem Diamonds, Bangui, 5 septembre 2010. Loni Prinsloo, « Pangea DiamondFields exits Central African Republic », *miningweekly.com*, 9 mars 2010.

⁷³ Le code minier de 2009 stipule que le gouvernement a le droit d'avoir une part d'au moins 15 pour cent dans le capital social des compagnies minières et les privés centrafricains ont le droit à cinq autres pour cent. Le gouvernement a également le droit à 15 pour cent de la production brute des compagnies. « Loi n°9-005 », op. cit., article 52, p. 24.

dont le montant n'est pas spécifié dans le code minier.⁷⁴ En 2005, une compagnie a, paraît-il, accepté de payer 750 000 dollars chaque année pendant les deux premières années de prospection, puis 500 000 dollars au cours des trois années suivantes.⁷⁵ En 2008, une autre a dû payer, en sus des taxes normales, 100 millions de francs CFA (200 000 dollars) ainsi que des véhicules et des ordinateurs afin d'obtenir son permis de prospection.⁷⁶ Axmin a fait la demande d'un permis d'exploration en mars 2009 mais ne l'a reçu qu'en août 2010, après avoir accepté de verser un bonus de 11 millions de dollars et avoir livré trois 4x4. Le gouvernement a encaissé ce paiement même s'il aurait probablement pu gagner plus en taxes s'il avait exigé que la compagnie renonce à son exonération.⁷⁷

Pour attirer les compagnies minières en améliorant les données disponibles sur la richesse minérale du pays, le gouvernement a créé en mars 2010 l'Office de recherches géologiques et d'exploitation minière (ORGEM). Le gouvernement a raison de souligner le manque de données géologiques détaillées. Les études françaises au début des années 1960 et celle menée par la Banque mondiale en 1995 sont incomplètes et insuffisamment précises pour être véritablement utiles aux mineurs potentiels. Mais une telle initiative est tout à la fois coûteuse et techniquement difficile et l'ORGEM n'a ni l'expertise, ni l'argent pour la mener à bien.

C. L'EXPLOITATION ARTISANALE INFORMELLE, UN PIEGE A PAUVRETE

L'impossibilité pour les mineurs artisanaux d'échapper à la pauvreté entrave le développement des zones minières et augmente le risque de voir des jeunes gens en quête d'une vie meilleure rejoindre les groupes rebelles. L'extraction artisanale fournit un emploi à quelques 80 000 à 100 000 mineurs à travers le pays, des mineurs dont les revenus nourrissent au moins 600 000 personnes.⁷⁸ Son impact économique et social n'est donc pas négligeable dans un pays qui compte 4,8 millions d'habitants.⁷⁹ Du fait d'une production et de revenus limités, d'un faible niveau d'éducation et de menaces sanitaires constantes, les mineurs artisanaux ne parviennent pas à développer leurs activités, à accroître leurs profits et à échapper, eux et leur famille, à des conditions de vie et de travail précaires.

Formaliser l'extraction artisanale permettrait au gouvernement de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les mineurs et d'y apporter des réponses. Mais le contrôle et le développement des activités d'extraction est difficile du fait de l'étendue et de l'inaccessibilité des zones minières. De plus, les mineurs se montrent réticents à acheter un permis du fait du régime fiscal et légal peu incitatif et de la prédation des autorités minières locales. Ils préfèrent dès lors garder leurs distances avec l'Etat et travailler avec les réseaux illégaux.

Le gouvernement a en outre pour politique de favoriser l'extraction industrielle, comme le révèle le code minier.⁸⁰ Le débat sur ce qui est le plus bénéfique pour le développement du pays perdure : l'extraction industrielle ou une extraction artisanale formalisée.⁸¹ Certains soutiennent que les compagnies minières sont plus attractives du fait qu'elles paient plus de taxes, qu'elles peuvent être plus facilement contrôlées et qu'elles peuvent fournir des services sociaux et développer des infrastructures dans les zones où elles sont implantées.⁸² Cependant, en RCA, la présence exclusive de diamants alluvionnaires réduit les possibilités d'extraction industrielle. De plus, la faiblesse de la gouvernance au plus haut niveau fait que davantage de revenus ne signifie pas forcément davantage de bénéfices pour les plus nécessiteux – les pauvres des zones rurales. Le faible niveau de développement dans les zones minières et la persistance de conflits de basse intensité font de la création d'emplois une priorité. Dans l'intérêt du développement et du maintien de la paix, le gouvernement devrait donc se concentrer sur la promotion de l'extraction artisanale.⁸³

Cependant, la production des mineurs artisanaux reste lente. En effet, leur manque de connaissances géologiques rend la découverte de sites riches en diamants hasardeuse.

⁷⁴ Voir *ibid*, articles 7 et 52.

⁷⁵ « Central African Republic: a commitment bonus or no deal », *Africa Mining Intelligence*, no. 184, 23 juillet 2008.

⁷⁶ Entretien de Crisis Group, ancien employé d'une compagnie minière, Bangui, 4 septembre 2010.

⁷⁷ Entretien de Crisis Group, employé d'Axmin, Bangui, 21 septembre 2010.

⁷⁸ Entretien de Crisis Group, projet DPDDA, Bangui, 2 septembre 2010.

⁷⁹ « CIA World Factbook », U.S. Central Intelligence Agency, 2010.

⁸⁰ L'article 64 donne aux mineurs artisanaux le droit de demander une autorisation d'exploitation seulement dans les zones où « les caractéristiques techniques et économiques de certains gîtes de pierres, métaux précieux et semi-précieux ou de toute autre substance minérale ne permettent pas d'en assurer une exploitation industrielle ou semi-mécanisée ». « Loi n°9-005 », *op. cit.*

⁸¹ Voir Vlassenroot and Van Bockstael (eds.), *op. cit.*

⁸² En septembre 2010, Areva a lancé dans la ville de Bakouma, près de sa mine, des projets socio-économiques (un projet agricole, l'installation de dix pompes d'eau potable, un programme d'éducation primaire sur trois ans et la construction d'un complexe sportif). « RCA : Communiqué de presse d'AREVA », 12 septembre 2010.

⁸³ Pour une analyse approfondie de l'importance de l'extraction artisanale dans la consolidation de la paix, voir Phillippe Le Billon and Estelle Levin, « Development and peacebuilding: artisanal and industrial diamond exploitation in 'post-conflict' countries », in Vlassenroot and Van Bockstael (eds.), *op. cit.*, pp. 190-208.

De plus, la plupart ne peuvent s'offrir que des outils rudimentaires : des pioches, des pelles, des tamis en métal ou encore des paniers pour recueillir le gravier dans les rivières.⁸⁴ Lors de la saison des pluies, de juin à novembre, les mines se remplissent d'eau, rendant l'extraction impossible pour les mineurs qui ne peuvent se payer une pompe et le carburant pour la faire fonctionner. Les bandits et les rebelles créent également un climat d'insécurité qui force parfois les mineurs à abandonner leur travail.

Les revenus sont limités, premièrement parce que les mineurs ignorent pour la plupart la valeur réelle d'un diamant et que, même s'ils sont informés, ils sont obligés, souvent par contrat écrit, de vendre les diamants au prix proposé par le collecteur qui leur a fait crédit. Un collecteur peut acheter un diamant d'un carat 80 000 francs CFA (160 dollars) à un mineur puis le revendre 200 000 à 300 000 francs CFA (400 à 600 dollars) à un bureau d'achat.⁸⁵ Si le mineur a loué du matériel au collecteur, comme une pompe à eau par exemple, les frais sont déduits du revenu du mineur. Le reste est divisé généralement à part égale entre d'une part le chef de chantier, autrement dit le mineur qui a débuté l'extraction, et d'autre part, les cinq à dix mineurs qui composent le reste de l'équipe. L'argent est vite épuisé lorsqu'il y a des familles nombreuses à nourrir.⁸⁶ Du fait de leur manque d'éducation et de leur travail au jour le jour, les mineurs ont tendance à dépenser tout surplus éventuel en nourriture, en boisson et en biens de consommation au lieu de l'épargner ou de le réinvestir dans un meilleur équipement. De toute façon, même si les mineurs le voulaient, ils ne disposeraient pas de moyen véritablement sûr d'épargner du fait de l'absence de banques dans la plupart des villes minières.⁸⁷

Gagner de l'argent est d'autant plus difficile que les conditions de vie et de travail des mineurs sont périlleuses. Le dur labeur physique est source d'épuisement, de hernies alors que les blessures et les accidents sont monnaie courante. Des mineurs meurent sous l'éboulement des parois des puits et les plongeurs ne refont parfois pas surface. Beaucoup d'entre eux quittent leur village accompagnés de leur famille pour aller s'installer dans des campements

de fortune près des mines, où ils sont encore plus vulnérables face à la malaria, et où ils contractent souvent des parasites après avoir bu l'eau de rivières souillées par leurs propres excréments. La prostitution sur les sites miniers entraîne de forts taux de VIH/SIDA.⁸⁸ L'éducation souffre de la concurrence de la mine, les parents encourageant leurs enfants dès l'âge de onze ans à creuser ou à tamiser au lieu d'aller à l'école.⁸⁹

Bien que les bureaux d'achat et les collecteurs injectent beaucoup d'argent – qui fait vivre le système – dans la chaîne de production, cet argent ne demeure pas dans les communautés minières assez longtemps ou en assez grande quantité pour stimuler le développement. Au lieu de cela, il est accumulé par les bureaux d'achat et les collecteurs. Officiellement, le nombre de collecteurs s'élève à environ 190.⁹⁰ Certains épousent des Centrafricaines et s'installent dans les villes minières mais la plupart circulent dans le pays, envoient de l'argent chez eux et quittent finalement la RCA.⁹¹ Les bureaux d'achat et les collecteurs contribuent de manière épisodique aux travaux publics dans les villes minières, mais cela dépend des relations avec les autorités locales.⁹²

Peu de mineurs deviennent collecteurs, une telle reconversion exigeant capital et expertise, tous deux difficiles à acquérir. Alors que presque tous les mineurs sont des chrétiens centrafricains, ils font face au défi supplémentaire de se faire une place dans une profession dominée par des étrangers musulmans. Le partage d'une même religion et d'un langage commun joue un rôle important de cohésion parmi les collecteurs et entre les collecteurs et les agents des bureaux d'achat. Ils créent aussi un circuit commercial fermé, difficilement accessible aux Centrafricains.

Le cadre fiscal et légal imposé par le gouvernement pour l'extraction artisanale entraîne de lourdes charges sup-

⁸⁴ Les mineurs décident de l'endroit où ils vont creuser en cherchant les minéraux que l'on retrouve généralement dans les zones riches en diamants et en enfonçant une barre en métal dans le sol pour vérifier la présence de gravier sous la surface. Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Berbérati, 9 septembre 2010.

⁸⁵ Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Berbérati, 10 septembre 2010.

⁸⁶ Le nombre moyen d'enfants par famille en RCA est de cinq. Courriel, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, OCHA) des Nations unies, Bangui, 16 novembre 2010.

⁸⁷ Fin 2010, il n'existait aucune banque à Boda, Nola, Carnot, Bria ou Sam Ouandja.

⁸⁸ Entretiens de Crisis Group, infirmière, mineurs artisanaux, Berbérati, 10 septembre 2010 ; projet DPDDA, Bangui, 2 septembre 2010.

⁸⁹ Entretiens de Crisis Group, enseignants, Bria, 3 juin 2010.

⁹⁰ « Rapport final : Validation de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives de la République centrafricaine », Good Corporation, 11 novembre 2010, p. 37.

⁹¹ Entretiens de Crisis Group, collecteurs, Boda et Bria, juin 2010 ; Berbérati et Sam Ouandja, septembre 2010. Les bureaux de Western Union et de Moneygram à Berbérati permettent aux collecteurs d'envoyer de l'argent chez eux à peu de frais et de façon sûre.

⁹² À Sam Ouandja, des collecteurs ont financé la construction d'une école et à Boda, des bureaux d'achat et des collecteurs ont payé la reconstruction de la résidence du sous-préfet après qu'elle a brûlé et ont contribué à la réparation de routes. On ne trouve aucune collaboration de ce type à Bria ou à Berbérati. Entretiens de Crisis Group, collecteurs et autorités locales, Boda et Bria, juin 2010 ; Berbérati et Sam Ouandja, septembre 2010.

plémentaires pour les mineurs, ce qui donne aux officiels locaux toute l'opportunité d'exploiter ceux qui ne peuvent pas payer. Pour demeurer dans la légalité, un mineur artisanal doit, d'après les réglementations de 2009, payer à l'Etat 258 850 francs CFA (environ 518 dollars) lors de la première année d'extraction et 158 850 francs CFA (environ 318 dollars) la deuxième. Sont inclus les frais pour une patente seulement valable jusqu'à la fin de l'année civile au cours de laquelle elle est achetée, et des autorisations pour prospecter et extraire dans une zone déterminée.⁹³ On estime que seuls cinq pour cent des mineurs ont une patente et encore moins ont des autorisations, à la fois parce que les charges sont élevées par rapport aux gains et parce que les mineurs n'ont aucune raison de penser que l'Etat réinvestira cet argent dans leur développement.⁹⁴ Les autorités fiscales locales envoient 55 pour cent des taxes locales payées par les mineurs et hommes d'affaires au Trésor à Bangui ; la mairie incorpore le reste de l'argent au budget de la commune, argent qui, pour une large part, sert à payer les dépenses du maire et les salaires de son personnel.⁹⁵

La propriété de l'Etat sur le territoire et les ressources naturelles justifie selon le gouvernement le paiement de ces droits sur l'exploitation minière. Mais dans les zones rurales où l'Etat est peu présent, surtout pour les mineurs,⁹⁶

les taxes foncières coutumières sont bien plus reconnues. La seule raison qui pousse les mineurs à payer des frais de patente est d'éviter d'être pris en défaut par la brigade minière, de voir leurs diamants confisqués et d'avoir à payer une amende. Mais, en pleine brousse, le risque est minime.

En province, les autorités minières sont organisées en quatre directions régionales (à Berbérati et Bouar à l'Ouest et à Bria et Bangassou à l'Est) assistées d'une brigade minière comptant une centaine de gendarmes et policiers. Ils sont trop peu nombreux et mal équipés pour contrôler l'étendue du territoire.⁹⁷ Les officiers de la brigade minière sont souvent réduits à emprunter des voitures ou des motos à des collecteurs ou à des bureaux d'achat et dépendent largement des informateurs externes pour le signalement des vols et trafics.⁹⁸

Les autorités locales, y compris les directeurs régionaux et la brigade minière, utilisent souvent leur position pour tirer profit du commerce de diamants.⁹⁹ La tentation est d'autant plus grande que leurs salaires, souvent versés ailleurs,¹⁰⁰ sont dérisoires en comparaison des revenus qu'ils peuvent soutirer par le biais de la corruption et de la vente de diamants. Ils visent aussi bien les bureaux d'achat que les collecteurs et les mineurs artisanaux, mais ces derniers sont les plus pénalisés parce qu'ils ont le moins de ressources. Les directions régionales, qui vendent aux mineurs artisanaux leur cahier de production et leurs cartes d'ouvriers, en surévaluent les prix pour empêcher la différence.¹⁰¹ Les officiers de la brigade mi-

⁹³ Un mineur artisanal qui légalement doit employer une équipe d'au moins cinq creuseurs doit payer 46 850 francs CFA (environ 90 dollars) pour une patente valable un an, 2 000 francs CFA (4 dollars) pour un cahier de production et cinq cartes d'ouvriers de 2 000 francs CFA (4 dollars) chacune. Si l'on suit strictement la loi, un mineur artisanal doit aussi payer 100 000 francs CFA (200 dollars) pour une autorisation de prospection d'un an et 100 000 francs CFA (200 dollars) additionnels pour pouvoir exploiter la zone qu'il a choisie. En pratique, les mineurs sont si peu à posséder une autorisation de prospecter ou d'extraire que la brigade minière n'exige réellement que la patente, le cahier de production et les cartes d'ouvriers. Entretien de Crisis Group, employé de DPDDA, Bangui, 2 septembre 2010.

⁹⁴ Les revenus des mineurs artisanaux varient grandement, entre mineurs et dans le temps, dans la mesure où le métier comprend une grande part de chance. Cependant une étude sur le parc trinational Sangha qui couvre une part du Cameroun et de la RCA estimait leur revenu annuel moyen à 368 084 francs CFA (environ 735 dollars). T.J. Chupezi, V. Ingram, and J. Schure, « Study on impacts of artisanal gold and diamond mining on livelihoods and the environment in the Sangha Tri-National Park (TNS) landscape, Congo Basin », Centre for International Forestry Research (CIFOR) et International Union for Conservation of Nature (IUCN), juin 2009.

⁹⁵ Entretien de Crisis Group, autorités fiscales locales, Boda, 25 mai 2010 ; Bria, 2 juin 2010 ; Berbérati, 10 septembre 2010.

⁹⁶ Au sein du ministère des Mines, la Direction d'appui à la production minière (DAPM) est chargée de promouvoir la formation des mineurs artisanaux et de distribuer matériel et assistance technique, mais aucun budget ne lui est alloué. Un douzième de la taxe que paient les bureaux d'achat chaque fois qu'ils ex-

portent des diamants est versé à un Fonds de développement minier mais 60 pour cent de cet argent revient au Trésor, 20 pour cent à BECDOR et 20 pour cent à la Direction générale des mines. Courriel de Crisis Group, DPDDA, 10 octobre 2010.

⁹⁷ La brigade minière est composée de douze unités, dont dix déployées en province et deux à Bangui (une en ville, l'autre à l'aéroport). En septembre 2010, il n'y avait que sept officiers de la brigade minière à Nola, Carnot et Boda et neuf à Berbérati. Entretien de Crisis Group, directeur régional des mines pour le Sud-Ouest, Bangui, 7 septembre 2010.

⁹⁸ Les informateurs reçoivent un pour cent de la valeur des diamants qu'ils aident à saisir. Entretien de Crisis Group, responsable du ministère des Mines, Bangui, 3 septembre 2010. Cette incitation génère un climat de suspicion et de méfiance dans les communautés minières, empêchant la formation de coopératives et encourageant l'extraction clandestine.

⁹⁹ Entretien de Crisis Group, ancien policier, Bangui, 6 septembre 2010.

¹⁰⁰ Il n'existe aucune banque à Boda, Nola, Carnot, Bria ou Sam Ouandja où les salaires puissent être versés. Les autorités locales à Bria doivent envoyer quelqu'un à Bambari, situé à près de 170 km, pour récupérer leurs salaires. Entretien de Crisis Group, directeur régional des mines, Bria, 1 juin 2010.

¹⁰¹ Entretien de Crisis Group, secrétariat permanent du Procèsus de Kimberley, Bangui, 31 mai 2010 ; mineurs artisanaux, Bria, juin 2010. Un officier de la brigade minière a estimé à

nière, quant à eux, n'envoient qu'une part des diamants qu'ils saisissent à Bangui pour vendre le reste aux bureaux d'achat locaux.¹⁰²

Les autorités minières à Bangui sont pleinement conscientes de la corruption qui règne dans la brigade minière. Cependant, elles affirment ne pouvoir faire mieux que de renvoyer les contrevenants dans leurs unités régulières, les gendarmes et les policiers se trouvant sous l'autorité des ministères de la Défense et de la Sécurité intérieure, où les hauts gradés choisissent de ne pas sanctionner les agents corrompus parce qu'eux-mêmes profitent du système.¹⁰³ Le ministère des Mines a décidé de s'attaquer au problème en remplaçant la brigade minière par une Unité spéciale anti-fraude (USAF), placée directement sous son autorité. Le code minier de 2009 fournit le cadre légal de cette unité mais il manque encore 3 milliards de francs CFA (6 millions de dollars) pour la rendre opérationnelle et former des recrues.¹⁰⁴ Cette nouvelle force ne sera par ailleurs probablement ni plus honnête ni plus efficace si elle n'est pas composée de recrues de différentes ethnies et de différentes régions et si elle n'est pas supervisée par un organisme interministériel incluant les ministères des Mines, de la Défense et de la Sécurité intérieure.

Afin d'aider les mineurs, le gouvernement a décidé d'encourager la création de coopératives. Ces dernières pourraient en principe permettre d'accroître la production et les revenus en mutualisant les ressources pour les investir dans de meilleurs outils, pour mieux répartir les risques de prospection, et pour obtenir les droits d'exportation à plus faible coût et de meilleurs prix de la part des exportateurs étrangers.¹⁰⁵ En signant un contrat avec un partenaire extérieur prêt à investir dans la coopérative et à acheter leurs pierres, les mineurs peuvent en effet relativement échapper à leur dépendance vis-à-vis des collecteurs. En 2004, le gouvernement a de ce fait créé et promis de soutenir l'Union nationale des coopératives minières de Centrafrique (UNCMCA), une organisation qui regroupe les quelques 150 coopératives officiellement agréées par le ministère.

80 000 francs CFA (160 dollars) les frais pour une patente, un cahier de production et des cartes d'ouvriers. Le prix officiel est de 58 850 francs CFA (environ 115 dollars). Entretien de Crisis Group, Boda, 23 mai 2010.

¹⁰² Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Berbérati, 10 septembre 2010.

¹⁰³ Entretien de Crisis Group, directeur général des mines, Bangui, 27 mai 2010 ; directeur général d'ORGEM, Bangui, 31 mai 2010.

¹⁰⁴ Entretien de Crisis Group, responsable du ministère du Plan, Bangui, 4 septembre 2010. « Loi n°9-005 », op. cit., article 180.

¹⁰⁵ Une coopérative a le droit d'exporter une livraison de diamants d'une valeur au moins équivalente à 20 millions de francs CFA (40 000 dollars). « Décret d'application du code minier de la République centrafricaine 2009 », article 274.

Mais la majorité des coopératives ne se développent jamais. Les succès en matière d'extraction de diamants étant tellement aléatoires, les mineurs sont en effet réticents à partager le fruit de leur pari pour compenser le risque pris par un autre. De plus la création d'une coopérative requiert 800 000 francs CFA (1 600 dollars), une somme qui comprend les frais d'adhésion à l'union nationale,¹⁰⁶ tandis que la recherche d'un investisseur étranger implique un voyage qui s'avère souvent trop coûteux pour les mineurs qui n'ont que peu de moyens. Seules dix à quinze coopératives y sont parvenues.¹⁰⁷ L'union s'est également montrée inefficace à défendre les intérêts des mineurs contre le gouvernement, en partie parce qu'elle dépend du financement du ministère pour compléter les contributions versées par les coopératives¹⁰⁸ mais aussi du fait de querelles internes suite à des accusations de détournement de fonds.¹⁰⁹

D. DES CONDITIONS IDEALES POUR LES CONTREBANDIERS

L'extraction et le commerce illégal de diamants sont monnaie courante en RCA en raison des fortes incitations économiques et du peu de risque à les pratiquer. Cela découle du décalage marqué entre la sévérité des lois qui s'appliquent au secteur et la faiblesse des institutions chargées de les mettre en œuvre. La lourdeur des taxes sur l'exportation de diamants et l'importance des frais de patentes pour les mineurs et les collecteurs, conjuguées à la pauvreté qui règne dans les zones minières, encouragent l'extraction et le commerce illégaux. Les autorités minières ont tellement peu de ressources humaines et matérielles – de si piètre qualité par ailleurs – qu'elles demeurent impuissantes. Les revenus de l'Etat en pâtissent en conséquence.

L'extraction des diamants s'inscrit dans un cadre légal strict. En 2007-2008, la Banque mondiale a fourni à la

¹⁰⁶ Pour adhérer à l'union, une coopérative doit verser 60 000 francs CFA (120 dollars). La cotisation annuelle est de 30 000 francs CFA (60 dollars). Courriel de Crisis Group, projet DPDDA, 16 novembre 2010.

¹⁰⁷ Entretien de Crisis Group, ancien responsable syndical de l'UNCMCA, Bangui, 20 septembre 2010. En 2009, les coopératives ont exporté seulement 184 carats de diamants en quatre fois pour une valeur de 188 833 dollars, soit 6 pour cent des exportations annuelles totales. « 2009 Annual Report on Implementation of KPCS for CAR », Processus de Kimberley.

¹⁰⁸ Le gouvernement a versé à l'union 8 millions de francs CFA (16 000 dollars) en 2005 pour l'aider à ouvrir un bureau et 25 millions de francs CFA (50 000 dollars) en 2008. Entretien de Crisis Group, secrétaire général de l'UNCMCA, Bangui, 26 mai 2010.

¹⁰⁹ Entretien de Crisis Group, représentant syndical, Bangui, 13 septembre 2010.

RCA deux consultants pour aider à la révision du code minier de 2004 et créer des conditions propices à l'investissement étranger et à l'entrepreneuriat local. Le gouvernement avait une bonne raison de coopérer dans la mesure où la publication d'un nouveau code figurait parmi les réformes nécessaires pour bénéficier de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'Assemblée nationale a promulgué le nouveau code en avril 2009 et la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont annoncé au mois de juin que la RCA avait rempli toutes les conditions requises, la rendant ainsi éligible à une réduction de sa dette de quelques 800 millions de dollars.¹¹⁰ Cependant, le gouvernement et un comité spécial de l'Assemblée nationale ont modifié la première version que les consultants avaient préparée. Celle qui a finalement été votée met en lumière, encore plus que le code de 2004, un manque de flexibilité de l'Etat qui rend difficile tout entrepreneuriat légal.

Les bureaux d'achat doivent remplir des conditions et obligations financières strictes pour être autorisés à travailler en RCA.¹¹¹ Ils doivent également payer sur la valeur des diamants qu'ils exportent une taxe de 12 pour cent, dont 3 pour cent sont pris en charge par les collecteurs.¹¹² Dans les faits, ceci encourage les commerçants à écouler des diamants en contrebande vers les pays voisins, où les taxes d'exportation sont bien moindres.¹¹³ Les experts du

¹¹⁰ « IMF, World Bank cancel Central African Republic debt », Reuters, 1er juillet 2009.

¹¹¹ Le code de 2009 stipule que les bureaux d'achat doivent disposer d'un capital social d'au moins 50 millions de francs CFA (100 000 dollars), verser 50 autres millions de francs CFA au Trésor et doivent réaliser dans un délai de trois ans un investissement immobilier d'une valeur d'au moins 350 millions de francs CFA (700 000 dollars) « au profit de l'Etat ou des autorités locales ». Il ajoute que le bureau d'achat doit ouvrir dans un délai de cinq ans un siège social d'une valeur de 150 millions de francs CFA (300 000 dollars), et cinq succursales en province dans un délai d'un an. « Loi n°9-005 », op. cit., article 154.

¹¹² Les 12 pour cent se subdivisent de la façon suivante : un droit de sortie de 4 pour cent ; un impôt minimum forfaitaire (IMF) de 3 pour cent ; un impôt payé par les collecteurs de 3 pour cent ; une taxe pour le système de certification du Processus de Kimberley de 0,5 pour cent ; le Fonds de développement minier (FDM) de 1 pour cent ; la redevance d'équipement informatique (REIF) de 0,5 pour cent. Courriel de Crisis Group, DPDDA, 10 octobre 2010. Les bureaux d'achat payaient traditionnellement les taxes d'exportation au Trésor mais comme les fonctionnaires en détournent une part importante, le gouvernement a autorisé au début de l'année 2010 les bureaux d'achat à verser leurs taxes directement à la banque. Entretien téléphonique de Crisis Group, employé d'un bureau d'achat, 15 novembre 2010.

¹¹³ La République démocratique du Congo demande 3,25 pour cent et la République du Congo 5 pour cent. « Arrêté interministériel n°0533/CAB.MIN/MINES », gouvernement de la RDC, 2 décembre 2008. « Rapport de la visite d'examen en

Bureau d'évaluation et de contrôle de diamant et d'or (BECDOR), chargés d'évaluer les pierres destinées à l'exportation et de calculer le montant de la taxe, reçoivent 0,2 pour cent de la valeur totale du diamant. Ils ont donc tout intérêt à les surévaluer.¹¹⁴ Cela empêche les bureaux d'achat de corrompre, comme par le passé,¹¹⁵ les experts de BECDOR afin qu'ils sous-estiment les diamants, mais cela accroît en contrepartie le risque que les bureaux d'achat paient des taxes excessives.

Pour augmenter les recettes fiscales provenant des bureaux d'achat, Bozizé a, en 2008, décidé d'établir un quota d'exportation – une stratégie autrefois utilisée par Patassé. Il a décrété que les bureaux d'achat de plus de cinq ans devaient exporter tous les mois un volume de diamants d'une valeur d'au moins 2 millions de dollars, et les plus récents devaient exporter pour au moins un million de dollars ou payer des amendes.¹¹⁶ L'idée est de réduire la contrebande en obligeant les bureaux d'achat à exporter tous leurs diamants par les voies officielles. Le raisonnement est cohérent mais le quota est tellement irréaliste que les bureaux d'achat devraient se faire livrer des diamants en contrebande de l'étranger pour pouvoir le remplir.¹¹⁷ Malgré les protestations émises par le Processus de Kimberley, le quota est demeuré inchangé. Pour éviter les amendes, les bureaux d'achat surévaluent donc leurs diamants et paient plus de taxes qu'ils ne devraient. A ceci s'ajoute une autre source de tension : un bureau d'achat, qui ne remplit apparemment pas le quota, n'est pas pénalisé parce qu'il est le seul détenu et dirigé par des Centrafricains.¹¹⁸

Du fait de leur faible capacité institutionnelle, les autorités minières comptent largement sur le Processus de Kimberley pour empêcher le commerce illégal et la con-

République centrafricaine, 2-6 avril 2008 », Processus de Kimberley, p. 14.

¹¹⁴ Un cinquième des un pour cent de la valeur totale du diamant destiné au Fonds de développement minier est versé aux experts de BECDOR.

¹¹⁵ Entretien de Crisis Group, secrétariat permanent du Processus de Kimberley, Bangui, 8 septembre 2010.

¹¹⁶ Si, après trois mois, un bureau d'achat de plus de cinq ans échoue à exporter pour 6 millions de dollars en diamants, il doit payer une amende de 600 000 dollars ainsi que les taxes qu'il aurait dû payer s'il avait rempli son quota. Entretien de Crisis Group, agent d'un bureau d'achat, Bangui, 6 septembre 2010.

¹¹⁷ Le Processus de Kimberley estime la capacité de production annuelle de la RCA à 600 000 carats et le prix moyen à 140 dollars par carat. Au maximum, la valeur annuelle totale des diamants exportés devrait donc atteindre 84 millions de dollars. Si cinq bureaux d'achat (il y en avait onze en 2008) exportaient pour 2 millions de dollars par mois, cela ferait 120 millions de dollars par an, soit 36 millions de plus que la capacité annuelle actuelle.

¹¹⁸ Entretiens de Crisis Group, bureaux d'achat, Bangui, septembre 2010.

trebande. Les membres du Processus de Kimberley – une coalition regroupant des gouvernements, l'industrie du diamant et la société civile – s'accordent sur le fait que les pays participants ne peuvent faire de l'import-export de diamants qu'avec d'autres pays participants et que toutes les cargaisons doivent être accompagnées d'un certificat garantissant qu'elles ne contiennent pas de diamants de conflits. Mais la garantie dépend des contrôles internes que les pays exportateurs mettent en œuvre pour suivre les diamants de la mine au lieu d'exportation. Si les procédures internes de traçabilité et d'exportation ne répondent pas aux standards minimaux du Processus de Kimberley, le pays risque d'être suspendu et de perdre l'accès au marché international.¹¹⁹

La RCA a participé au processus dès son origine et n'a qu'un seul faux pas à son actif.¹²⁰ Son système de traçabilité repose, d'une part, sur les mineurs et les commerçants qui doivent garder la trace de tous les diamants qu'ils trouvent ou qu'ils achètent et, d'autre part, sur BECDOR qui vérifie que les bureaux d'achat ont les bordereaux nécessaires avant d'imprimer un certificat pour chaque cargaison.¹²¹ Les deux équipes d'évaluation du Processus de Kimberley qui se sont rendues en RCA en juin 2003 et

avril 2008 ont été dans l'ensemble satisfaites des contrôles internes, même si elles ont souligné certaines irrégularités techniques, le fait que les autorités minières n'étaient pas présentes dans toutes les zones minières et les risques liés à la porosité des frontières et à la proximité des groupes rebelles.¹²² Pour toutes ces raisons, la RCA « occupe une place particulière au sein [...] de lutte contre les diamants de conflits ». ¹²³ Cette approche diplomatique, ajoutée à l'existence d'autres priorités concurrentes au sein du Processus de Kimberley, notamment le Zimbabwe, ont permis aux faiblesses des contrôles internes de la RCA d'échapper à l'attention de la communauté internationale et aux effets qui en auraient découlé.¹²⁴

Des diamants sont écoulés en contrebande par des individus soit par l'aéroport de Bangui, soit par voie terrestre au travers de frontières largement incontrôlées.¹²⁵ A l'aéroport, les officiers de la brigade minière ont peu de chance de trouver d'aussi petites pierres et le ministère des Mines soupçonne en outre une partie d'entre eux d'être complices des contrebandiers¹²⁶ – allant de l'opportuniste cherchant à compléter son revenu légal aux professionnels. Des membres de la diaspora, dont beaucoup installés en France, font régulièrement passer des diamants en contrebande lors de leurs aller-retour au pays pour voir leur famille.¹²⁷ On parle également, à Bangui et ailleurs, de contrebande perpétrée par l'élite politique.¹²⁸

Des étrangers de diverses nationalités – y compris des Français, des Libanais, des Chinois et des Indiens – se

¹¹⁹ En novembre 2010, 48 pays et l'Union européenne (UE) participaient au Processus de Kimberley, y compris les plus importants pays producteurs de diamants, ceux où le commerce, la taille et le polissage ont lieu et les plus importants pays consommateurs.

¹²⁰ Suite au coup d'Etat de Bozizé en mars 2003, le Processus de Kimberley a suspendu la RCA parce qu'il le soupçonnait d'avoir utilisé des diamants pour financer sa rébellion. Lors de la session plénière d'avril 2003 à Johannesburg, le gouvernement centrafricain s'est défendu et les participants ont décidé d'envoyer une mission d'examen, la première initiée par le Processus de Kimberley, pour évaluer les contrôles internes. L'équipe a mené son enquête du 8 au 15 juin et a conclu que le gouvernement n'avait rien à se reprocher et que les contrôles internes étaient satisfaisants. La RCA fut donc réintégrée. Voir Clive Wright, « Tackling Conflict Diamonds: The Kimberley Process Certification Scheme », *International Peacekeeping*, vol.11, no.4 (2004), p. 704.

¹²¹ Un mineur inscrit le diamant qu'il trouve dans son cahier de production. Quand un collecteur achète un diamant, il donne au mineur un bordereau où est détaillée la vente ; les bureaux d'achat font de même avec les collecteurs. Des copies des bordereaux sont envoyées à BECDOR. Avant d'exporter, les bureaux d'achat amènent leurs chargements à BECDOR ainsi que tous les bordereaux d'achat auprès de collecteurs (pas les bordereaux d'achat auprès de mineurs). Les experts de BECDOR comparent le poids de la cargaison à ce qui est inscrit sur les bordereaux et évaluent les diamants. Après que le bureau d'achat a payé les taxes nécessaires, ils scellent un certificat du Processus de Kimberley marqué d'un numéro unique dans un sac inviolable avec les diamants. Le gouvernement informe le Processus de Kimberley et le pays importateur de l'export et ce dernier confirme à son tour la bonne réception du chargement.

¹²² En juin 2003 et avril 2008, les équipes d'évaluation ont souligné que la RCA n'imprimait pas les certificats du Processus de Kimberley sur du papier infalsifiable, ce qui « rendait possible l'impression de deux certificats portant le même numéro mais pas la même information et se référant à deux bordereaux d'expédition différents, d'où un risque d'erreur ou de fraude. » « Report of the review mission », op. cit., p. 7 ; « Rapport de la visite d'examen », op. cit., p. 8.

¹²³ « Rapport de la visite d'examen », op. cit., p. 2.

¹²⁴ En novembre 2009, le Processus de Kimberley a interdit au Zimbabwe d'exporter des diamants provenant des champs de Marange, où les forces de sécurité commettaient des violations des droits de l'homme à grande échelle. Des négociations tendues sur la reprise des exportations minent le Processus de Kimberley depuis lors ; voir « Time to Rethink the Kimberley Process: the Zimbabwe Case », 4 novembre 2010 sur le blog de Crisis Group, « On the African Peacebuilding Agenda », www.crisisgroup.org/en/publication-type/blogs.aspx.

¹²⁵ L'ampleur de la contrebande est difficile à évaluer du fait du caractère secret des échanges, mais les autorités de la RCA estiment que 30 pour cent des exportations officielles quittent le pays en secret. « Rapport de la visite d'examen », op. cit., p. 17.

¹²⁶ Entretien de Crisis Group, directeur général des mines, Bangui, 27 mai 2010.

¹²⁷ Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, 26 septembre 2010.

¹²⁸ Entretiens de Crisis Group, marchands de diamants, Bangui, septembre 2010 ; collecteurs, Sam Ouandja, 16 septembre 2010.

rendent à Bangui dans le but unique d'acheter des diamants illégalement. Ils utilisent des intermédiaires pour contacter des collecteurs, légaux et illégaux, qui généralement se rendent dans une maison de banlieue pour effectuer la transaction.¹²⁹ D'autres fois, les acheteurs étrangers commandent à distance des diamants bruts et taillés et paient des intermédiaires centrafricains pour qu'ils les achètent et prennent le risque de les faire sortir en contrebande du pays.¹³⁰ La multiplication récente du nombre de compagnies aériennes desservant Bangui permet aux contrebandiers de vendre plus facilement leurs diamants en Europe et dans de nombreuses capitales africaines, particulièrement en Afrique de l'Ouest francophone, à Douala, Brazzaville, Ouagadougou, Abidjan, Cotonou et Lomé.¹³¹

La plupart des diamants sortis en contrebande par voie terrestre sont écoulés par la frontière ouest vers le Cameroun, où le marché illégal est prospère.¹³² On trouve parmi les contrebandiers des Centrafricains et des Camerounais qui font la navette entre Douala et Bangui, faisant entrer des marchandises en RCA à l'aller et sortir des diamants au retour. Des marchands camerounais pénètrent en RCA par des routes de brousse bien établies pour y acheter essentiellement de l'or mais aussi des diamants directement aux mines.¹³³ Les autorités des villes minières de l'Ouest vendent également des diamants à des acheteurs étrangers dans les villes camerounaises proches de la frontière,¹³⁴ et les marchés de Kentzou et de Gbiti sont des lieux d'échange d'or et de diamants réputés.¹³⁵ Le Cameroun a ses propres gisements de diamants ainsi, apparemment, que de vastes ressources encore inexploitées, notamment à l'Est près de la frontière avec la RCA, mais le Cameroun

n'est pas encore membre du Processus de Kimberley. Toutes ses exportations sont donc écoulées sur le marché international par le biais d'intermédiaires illégaux.¹³⁶

Les contrebandiers vendent également des diamants au Soudan, essentiellement à Nyala, la capitale du Sud Darfour.¹³⁷ Le Nord-Est, peuplé en majorité par des musulmans, entretient des liens culturels et commerciaux beaucoup plus forts avec le Soudan qu'avec Bangui, particulièrement lors de la saison des pluies au cours de laquelle les routes vers la capitale deviennent impraticables. Les marchands soudanais viennent régulièrement en RCA pour sortir en contrebande près de 30 pour cent des diamants de Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto).¹³⁸ Des collecteurs tchadiens font également passer des diamants en contrebande vers leur pays d'origine.¹³⁹ Les diamants de la RCA passent également en plus petites quantités vers la République du Congo et la RDC, où les taxes d'exportation sont bien moindres et où les risques d'être pris sont minimes, tant les pierres locales ressemblent aux pierres de la RCA.¹⁴⁰

Les exportations illégales en provenance de la RCA perdurent parce que des contrôles inadéquats ailleurs permettent aux contrebandiers de revendre leurs diamants dans les circuits légaux, soit dans les pays producteurs où ils sont impossibles à différencier des pierres locales, soit dans les pays où les diamants sont taillés, polis ou échangés, particulièrement au Proche et en Extrême-Orient.¹⁴¹ Les diamants sortis en contrebande de la RCA se retrouvent souvent à Dubaï, Bombay, Beyrouth ou Tel Aviv.¹⁴² Une

¹²⁹ Entretien de Crisis Group, collecteurs, Sam Ouandja, 16 septembre 2010.

¹³⁰ Il n'y a qu'un seul tailleur et polisseur légal de diamants à Bangui, la Taillerie Internationale de Bangui, mais pour tirer profit de la demande en diamants taillés sur le marché noir, nombreux sont ceux qui taillent et polissent des diamants illégalement.

¹³¹ Entretien de Crisis Group, contrebandier de diamants, Bangui, 8 septembre 2010.

¹³² Entretien de Crisis Group, secrétariat du Processus de Kimberley, Bangui, 8 septembre 2010.

¹³³ Des Camerounais traversent la frontière à Molaye pour acheter de l'or dans les mines de Sosso-Nakombo, à Gbiti pour se fournir dans les mines de la région d'Amada-Gaza et à Toktoyo pour acheter de l'or de la région d'Abba. Ils peuvent acheter un gramme d'or pour 12 000 francs CFA (24 dollars) en RCA et le revendre 15 000 francs CFA (30 dollars) de l'autre côté de la frontière au Cameroun et près de 17 000 francs CFA (34 dollars) à Douala. Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Berbérati, 10 septembre 2010 ; employé d'un bureau d'achat, Berbérati, 12 septembre 2010.

¹³⁴ Entretien de Crisis Group, ancien policier à Berbérati, Bangui, 27 septembre 2010.

¹³⁵ Entretien de Crisis Group, marchand de diamants, Berbérati, 12 septembre 2010.

¹³⁶ En 2003, le gouvernement camerounais a créé le Cadre d'appui et de promotion de l'artisanat minier (CAPAM) pour formaliser l'extraction artisanale, aider les mineurs à se former et faire obstacle à la contrebande en achetant de l'or et des diamants directement aux mineurs et en les revendant lui-même sur le marché international. Paul Ntep Gweth (coordinateur CAPAM), « Le secteur minier artisanal camerounais – le programme CAPAM », présentation au forum minier, Yaoundé, 27-28 mai 2009. Le CAPAM ne contrôle encore que 10 pour cent environ du secteur artisanal et les mineurs affirment que ses agents usent de leur position à des fins personnelles. Voir « Les chercheurs d'or et de diamants dans l'étau des exploitants », *Libération*, 25 juillet 2008.

¹³⁷ Entretien de Crisis Group, collecteurs, Sam Ouandja, septembre 2010.

¹³⁸ Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 15 septembre 2010.

¹³⁹ Entretien de Crisis Group, collecteur tchadien, Bangui, 3 septembre 2010.

¹⁴⁰ Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 15 septembre 2010.

¹⁴¹ Entretien téléphonique de Crisis Group, expert en diamants du Processus de Kimberley, 26 juillet 2010.

¹⁴² Entretien de Crisis Group, agent d'un bureau d'achat, Berbérati, 9 septembre 2010.

fois taillés, ils n'entrent plus dans le cadre du Processus de Kimberley et toute trace de leur origine est perdue.

La capacité des contrebandiers à gagner plus d'argent que les bureaux d'achat légaux, et donc la possibilité pour eux de proposer de meilleurs prix, entretient le commerce illégal en RCA à tous les niveaux de la chaîne de production. Pour gagner plus, les collecteurs légaux ne vendent qu'une partie de leurs diamants aux bureaux d'achat, gardant le reste pour les politiciens, les hommes d'affaires et les acheteurs étrangers à Bangui.¹⁴³ Pour les collecteurs les plus pauvres, écrasés par le coût des permis et les diverses taxes à payer aux officiels corrompus, la contrebande est l'unique moyen de s'en sortir.¹⁴⁴ Les collecteurs illégaux (appelés les débrouillards) achètent directement aux mines à des prix plus élevés et les revendent ensuite à des acheteurs agréés et illégaux. Parce que les débrouillards paient mieux, les mineurs artisanaux sont contents de faire affaire avec eux et les protègent même de la brigade minière.¹⁴⁵ Les mineurs qui n'ont pas de permis préfèrent en outre vendre directement à la mine plutôt que de se rendre dans une ville proche où la brigade minière pourrait saisir leurs diamants.

La faiblesse des agences chargées de faire appliquer la loi est une véritable bénédiction pour les mineurs et commerçants illégaux, mais cela signifie également qu'il n'existe pas de protection quand la contrebande de diamants devient dangereuse. Jusqu'à 2006, les coupeurs de route, bandits armés qui arrêtaient les mineurs et les commerçants par des barrages routiers ou organisaient des raids contre les mines, représentaient une menace constante au Sud-Ouest. Le problème a largement diminué depuis qu'une unité spéciale venue de Bangui, épaulée par des jeunes locaux, a lancé une opération pour les faire partir.¹⁴⁶ A l'Est cependant, des bandits continuent à rançonner argent et diamants. Les rebelles usent des mêmes moyens que les criminels pour tirer profit des diamants, mais parce qu'ils alimentent leur conflit avec les forces gouvernementales ou avec d'autres groupes armés, leurs trafics menacent encore plus les civils.

III. DIAMANTS ET CONFLITS

L'exploitation par le régime du secteur minier, et de l'Etat en général, a éveillé la jalousie d'individus et de factions marginalisées, poussant certains d'entre eux à prendre les armes. La pauvreté endémique dans les communautés minières incite par ailleurs les mineurs à rejoindre les rangs rebelles pour améliorer leurs conditions de vie.¹⁴⁷ La prédominance des réseaux de contrebande de diamants et la faiblesse de la brigade minière permettent aux groupes armés de profiter de l'extraction et de la vente illégale des pierres précieuses. Les profits, individuels ou collectifs, servent ainsi à perpétuer la lutte armée et incitent les combattants à ne jamais désarmer.

Il n'existe pas de corrélation entre les zones d'extraction de diamants et celles où des rébellions se sont formées. En 2005, des rebelles ont pris les armes au Nord-Ouest, où il n'y a pas de diamants, alors qu'il n'y a eu aucune activité insurrectionnelle dans le Sud-Ouest, pourtant riche en diamants. Cependant, deux groupes rebelles sont actifs dans la zone diamantifère de l'Est.¹⁴⁸ La possibilité de tirer profit des diamants n'est pas la seule raison pour laquelle les rebelles prennent les armes, et ne mène pas non plus automatiquement au conflit¹⁴⁹ ; même si elle y contribue et rend la résolution des rébellions beaucoup plus difficile.

L'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) a vu le jour fin 2006 dans la préfecture de Vakaga au Nord-Est, a signé des accords de paix avec le gouvernement en avril 2007 et en juin 2008 mais ne désarme toujours pas. La Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) s'est formée quant à elle fin 2008 dans la préfecture de Bamingui-Bangoran, au nord-est du pays, et est toujours en rébellion ouverte. La présence de ces groupes armés fait de l'Est une région dangereuse et rend

¹⁴³ Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 15 septembre 2010.

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Entretien de Crisis Group, responsable du ministère des Mines, Bangui, 3 septembre 2010.

¹⁴⁶ Entretien de Crisis Group, agent des impôts, Berbérati, 10 septembre 2010.

¹⁴⁷ La rébellion en RCA n'a que peu à voir avec des aspirations politiques mais est plutôt un moyen pour certains opportunistes de forcer le président à acheter leur reddition. Cela tend à prouver la théorie soutenue par Paul Collier que la cupidité nourrit la guerre civile. Pour ceux qui forment le gros des troupes néanmoins, le besoin d'échapper à des conditions de vie misérables constitue également un puissant facteur de motivation. Voir Paul Collier, Anke Hoeffler, « Greed and Grievance », Policy Research Working Paper 2355 (2000), World Bank Development Research Group.

¹⁴⁸ Voir annexe B pour une carte de l'activité rebelle à l'Est en 2010.

¹⁴⁹ Pour en savoir plus sur les différents facteurs qui éclairent le conflit en RCA, voir « Mapping Conflict Motives: Central African Republic », International Peace Information Service (IPIS), 17 février 2009 ; et Marielle Debos, « Fluid loyalties in a regional crisis: Chadian 'ex-liberators' in the Central African Republic », *African Affairs*, 107/427 (2008), pp. 225-241.

la tenue des élections prévues pour le 23 janvier 2011 très compliquée.

A. L'UNION DES FORCES DEMOCRATIQUES POUR LE RASSEMBLEMENT (UFDR)

Fin 2006, l'UFDR a pris le contrôle de Birao et de Ndélé, les capitales des préfectures de Vakaga et de Bamingui-Bangoran, commençant ensuite à avancer vers le sud et enrôlant de nouvelles recrues sur son chemin. Si l'UFDR prétendait lutter pour que le gouvernement investisse plus dans le Nord-Est négligé,¹⁵⁰ ses chefs, Abakar Sabone et Michel Djotodia, avaient pour intention de menacer Bangui pour que Bozizé se voit obligé de leur offrir des postes lucratifs au gouvernement en échange d'un cessez-le-feu.¹⁵¹

En novembre 2006, l'UFDR a marché sur Sam Ouandja, un petit village entouré de mines de diamants situé dans la préfecture de la Haute-Kotto.¹⁵² La plupart des collecteurs et des autorités locales, y compris la brigade minière, ont fui à son approche. En arrivant sur les lieux, le capitaine Yao, commandant de l'UFDR, a rejoint Oumar Younnous, le beau-frère de Sabone, alors agent local pour un bureau d'achat.¹⁵³ Ensemble, ils ont extorqué de l'argent à des hommes d'affaire locaux. Chaque collecteur s'est vu forcé de payer un million de francs CFA (2 000 dollars) dans un premier temps puis une taxe de 20 000 francs CFA (40 dollars) par mois, qui est toujours en vigueur.¹⁵⁴

L'UFDR, qui a promis de distribuer des emplois à Bangui après sa prise de pouvoir, a recruté quelques 600 nouveaux combattants à Sam Ouandja,¹⁵⁵ dont beaucoup de

jeunes mineurs à la recherche de meilleures conditions de vie. Les nouvelles recrues ont vite appris à utiliser leurs armes pour des gains beaucoup plus immédiats en extorquant des diamants aux collecteurs et aux mineurs, ainsi que de l'argent aux villageois, aux commerçants locaux et à ceux empruntant la route commerciale Bangui-Soudan.¹⁵⁶

Début 2007, les rebelles ont repris leur avancée vers le sud. Dans la zone diamantifère autour de Bria, ils ont rattrapé les collecteurs, sans pour autant prendre le contrôle des mines.¹⁵⁷ En mars, les efforts conjugués des troupes françaises et centrafricaines ont permis d'arrêter leur progression à Mouka, à 80 km au nord de Bria, et ont forcé les rebelles à quitter Birao.¹⁵⁸ Sabone et Djotodia étaient en prison au Bénin depuis novembre 2006 ; Zacharia Damane, le commandant opérationnel, avait donc repris le flambeau.¹⁵⁹ Il a ouvert des négociations avec le gouvernement, et a finalement accepté de mettre fin à la rébellion de l'UFDR lors de l'accord de Birao le 13 avril, en échange d'un salaire de conseiller présidentiel ainsi que du contrôle des zones tenues par l'UFDR, dont Sam Ouandja. Malgré le refus de Sabone et Djotodia de reconnaître cet accord, l'UFDR s'est alignée sur la position de Damane, mettant effectivement un terme à sa rébellion.¹⁶⁰ Toutefois, pendant que les rebelles attendent que soit mis en place un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), les civils qui vivent dans les zones qu'ils contrôlent continuent à subir leur joug.

Si l'UFDR a toujours été dominée par un groupe ethnique, les Gula, elle incluait originellement des combattants de nombreux autres groupes ethniques du Nord-Est. Cependant, Damane, lui-même Gula, n'a pas freiné les exactions contre les autres tribus et, dans les faits, le mouvement est devenu une milice gula. En 2009, à Birao, des heurts avec un groupe armé de l'ethnie Kara ont fait au moins 27 morts et 60 pour cent des maisons ont été brûlées.¹⁶¹ Le 6 septembre 2010, le gouvernement y a or-

¹⁵⁰ Voir « Mapping Conflict Motives », op. cit., p. 11.

¹⁵¹ Abakar Sabone était officier dans l'armée tchadienne avant d'aider Bozizé à prendre le pouvoir en mars 2003. Quand Bozizé a refusé de le payer, il est retourné à N'Djaména. Après avoir passé huit mois en prison, il a créé l'UFDR avec Michel Djotodia, anciennement consul de la RCA à Nyala au Soudan, qui avait déjà formé son propre groupe rebelle, le Groupe d'action patriotique pour la libération de Centrafrique (GAPLC). Entretien de Crisis Group, Sabone, Bangui, 24 novembre 2010.

¹⁵² Le nom du village vient d'une compagnie minière de l'ère coloniale, la Société anonyme minière (SAM). Entretien de Crisis Group, maire de Sam Ouandja, Sam Ouandja, 14 septembre 2010.

¹⁵³ Oumar Younnous, un membre de la tribu Falatah, vient de Tullus au Sud Darfour (Soudan). Il a commencé sa carrière en tant que conducteur pour un bureau d'achat mais a appris le commerce du diamant et est devenu acheteur en 1989. Il a travaillé à Nzacko, à Bria et à Sam Ouandja mais a été renvoyé en 2006 lorsqu'il a rejoint les rebelles. Entretien de Crisis Group, employé d'un bureau d'achat, Bangui, 6 septembre 2010 ; conseiller du président sur les groupes armés, Bangui, 8 septembre 2010.

¹⁵⁴ Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 16 septembre 2010.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 14 septembre 2010.

¹⁵⁷ Entretien de Crisis Group, prêtre catholique, Bria, 2 juin 2010.

¹⁵⁸ Pour plus de détails sur l'intervention française, voir Rapport de Crisis Group, *Anatomie d'un État fantôme*, op. cit., pp. 27-28.

¹⁵⁹ Damane, un Gula, était mineur artisanal dans l'Est, et notamment à Damalango près de Bria, avant de se former militairement pour devenir garde forestier. Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 16 septembre 2010.

¹⁶⁰ Sabone a continué à diriger son propre groupe rebelle, le Mouvement des libérateurs Centrafricains pour la justice (MLCJ) et a signé un accord de paix séparé avec le gouvernement pour jouir des avantages financiers du désarmement.

¹⁶¹ En février 2009, les tensions sont devenues plus vives quand les Kara ont accusé les Gula d'avoir tué un jeune Kara ; en avril, l'UFDR est entré dans Birao, le berceau des Kara. Le 6 et 21 juin, quelques 60 Kara, ont, avec le soutien de Soudanais, attaqué la ville, et tout particulièrement la base de l'UFDR.

ganisé une cérémonie de réconciliation entre les groupes ethniques du Nord-Est mais cette rencontre n'a pas suffi à faire oublier la défiance réciproque ni le sang versé. L'UFDR n'a par ailleurs eu de cesse de repousser le désarmement en ajoutant de nouvelles conditions préalables.¹⁶² Ni les chefs, ni les troupes ne veulent désarmer, notamment parce que les autres groupes ethniques, et notamment les Kara, constituent toujours une menace, mais aussi parce qu'ils perdraient le pouvoir d'extorquer de l'argent aux civils et de profiter des diamants.

L'UFDR nie l'implication de ses combattants dans les activités minières autour de Sam Ouandja.¹⁶³ Pourtant, depuis son arrivée, les rebelles et d'autres Gula ont profité des diamants de multiples façons illicites. Quand un rebelle apprend que des mineurs ont trouvé des diamants, il travaille parfois avec eux et exige une part de leurs profits. Plus fréquemment, il force les mineurs à lui remettre les diamants sous la menace d'un fusil ou les oblige à quitter la mine pour les remplacer par d'autres travaillant pour lui. Un chef de chantier paie généralement son équipe 2 000 francs CFA (4 dollars) chacun par semaine et fournit la nourriture. Les rebelles de l'UFDR paient encore moins et achètent les diamants à des prix nettement inférieurs aux prix normaux. Un chef de chantier paie 80 000 à 90 000 francs CFA (160 à 180 dollars) pour un diamant d'un carat de bonne qualité, un rebelle paie 25 000 francs CFA (50 dollars), ou même moins. Si un rebelle décide de financer une équipe de mineurs, d'autres Gula ou des membres armés de l'UFDR surveillent la mine pour s'assurer que les creuseurs ne volent pas de diamants.¹⁶⁴

Les rebelles écoulent leurs diamants à la fois par les voies légales et illégales. Tout comme les autres mineurs, ils vendent à des collecteurs agréés à Sam Ouandja, et certains demandent même un bordereau. Ils s'adressent en particulier au seul collecteur Gula, qui leur offre de meilleurs prix. Par peur d'être rançonnés, tous les bureaux d'achat sont partis de Sam Ouandja quand la rébellion a commencé, mais tous les mois ou tous les deux mois des employés des bureaux d'achat s'y rendent par avion pour donner de l'argent liquide à leurs collecteurs (entre 20 et 30 millions de francs CFA, soit 40 000 à 60 000 dollars

par mois, moins pendant la saison des pluies) et rapporter les diamants à Bangui.¹⁶⁵

Les rebelles vendent aussi des diamants à des acheteurs illégaux qui les font passer en contrebande vers Bangui ou, le plus souvent, vers Nyala au Soudan. L'essentiel du commerce illégal à Sam Ouandja se fait probablement par l'intermédiaire de commerçants soudanais qui investissent dans les mines et rentrent régulièrement au pays pour se réapprovisionner en marchandises. Oumar Younnous, général de l'UFDR depuis fin 2009, continue à extraire et vendre des diamants, ne cessant de faire des aller-retour entre Sam Ouandja et le Soudan.¹⁶⁶ Les rebelles conservent ce qu'ils gagnent de l'extraction et de la vente de diamants comme profit personnel, mais les taxes régulièrement imposées aux hommes d'affaires, dont la taxe mensuelle de 20 000 francs CFA (40 dollars) imposée aux collecteurs, reviennent au groupe dans son ensemble.

En janvier 2010, l'arrivée à Sam Ouandja de 200 soldats ougandais à la poursuite de l'Armée de résistance du Seigneur de Joseph Kony (*Lord's Resistance Army*, LRA) a fortement réduit la possibilité pour l'UFDR de profiter des diamants.¹⁶⁷ Les Ougandais ont interdit le racket des civils et ont limité le contrôle de l'UFDR sur les mines. Les mineurs qui avaient fui en raison de la prédation du groupe rebelle ont commencé à revenir et les affaires en général ont redémarré. En juillet néanmoins, Bozizé a

¹⁶⁵ Ibid. Les bureaux d'achat peuvent exporter des diamants légalement parce que, quand les experts de BECDOR examinent les bordereaux d'achat, ils n'émettent aucune objection sur les diamants en provenance de Sam Ouandja. Les bureaux d'achat doivent seulement présenter les bordereaux des collecteurs, non ceux des mineurs artisanaux.

¹⁶⁶ Younnous a quitté Sam Ouandja début 2007 quand une rumeur a circulé selon laquelle le village allait être bombardé. Il y est revenu en novembre 2009 à la tête de son propre groupe armé, un mélange de Soudanais et de Gula. Avec l'accord de Damane, il a repris le commandement de l'UFDR à Sam Ouandja et s'est donné le titre de général. Il a continué à extraire des diamants – il possédait une mine lucrative à Koumou, à 110 km de Sam Ouandja – et à acheter des diamants à d'autres mineurs. A la mi-2010, il est reparti au Soudan, emportant les diamants avec lui. Entretiens de Crisis Group, mineurs et collecteurs, Sam Ouandja, septembre 2010.

¹⁶⁷ L'opération militaire menée par l'Ouganda contre la LRA, baptisée opération Lightning Thunder, a débuté en décembre 2008 par une attaque aérienne et terrestre contre les camps de Kony dans le Nord-Est de la RDC. Cela a poussé la LRA à se disperser dans le Nord-Est du Congo et au Sud du Soudan. En mai 2009, des groupes de combattants de la LRA sont entrés dans le Sud-Est de la RCA. Certains sont partis vers l'Ouest, d'autres vers le Nord. Les Ougandais se sont déployés à Sam Ouandja pour tenter d'éviter que la LRA ne passe au Soudan. Voir Rapport Afrique de Crisis Group N°157, *Une stratégie régionale pour en finir avec l'Armée de résistance du Seigneur*, 28 avril 2010.

« Update briefing to the Security Council by SRSR Victor Da Silva Angelo », SC/9718, 28 juillet 2009.

¹⁶² Entretien de Crisis Group, membre du comité de pilotage DDR, Bangui, 2 septembre 2010. L'UFDR a accepté un processus de désarmement en signant l'Accord de paix global le 21 juin 2008 et a réaffirmé son engagement dans le dialogue politique inclusif en décembre de la même année.

¹⁶³ Entretien de Crisis Group, porte-parole de l'UFDR, Sam Ouandja, 15 septembre 2010.

¹⁶⁴ Entretiens de Crisis Group, mineurs et collecteurs, Sam Ouandja, septembre 2010.

demandé aux Ougandais de quitter la RCA pour que son armée puisse bénéficier de plus de soutien international dans sa lutte contre la LRA. A la mi-août, les Ougandais ont quitté Sam Ouandja, et suite à des attaques de la LRA dans la région, l'UFDR a entrepris de repousser et de poursuivre ses combattants. Cette nouvelle menace est une raison additionnelle pour l'UFDR de retarder son désarmement.¹⁶⁸ Quand les Ougandais sont partis, l'UFDR a repris ses profits illicites et, en septembre, elle contrôlait la moitié des mines de Sam Ouandja.¹⁶⁹

Tant que l'UFDR sera armée, elle continuera à profiter illégalement de l'extraction et du commerce des diamants de Sam Ouandja. S'il ne s'agit pas ici de « diamants de conflits » selon la définition du Processus de Kimberley, le groupe n'étant plus en rébellion ouverte,¹⁷⁰ les profits qu'il tire des diamants lui permettent de maintenir sa force, d'exploiter les groupes ethniques non-Gula et, si les tensions venaient à nouveau à s'accroître, à financer la violence interethnique.

B. LA CONVENTION DES PATRIOTES POUR LA JUSTICE ET LA PAIX (CPJP)

La CPJP s'est formée en réaction à la brutalité de l'UFDR envers les tribus non-Gula. A la mi-2008, Damane avait consolidé son emprise sur l'UFDR, devenue presque exclusivement Gula. Ayant étendu son contrôle aux zones diamantifères autour de Bria,¹⁷¹ l'UFDR a forcé de nom-

breux Runga locaux à quitter les mines, et, à la fin de l'année 2008, a assassiné un collecteur runga très connu à Bangana, près de Yalinga. A Bria, les Runga ont organisé des émeutes contre l'UFDR, obligeant l'armée centrafricaine à intervenir.¹⁷² La jeunesse runga, dont certains anciens membres de l'UFDR, sont partis au Nord, vers leur région d'origine près de Ndélé, et ont commencé à s'armer. Des attaques contre des positions gouvernementales ont débuté en décembre 2008 et continué sans aucune explication jusqu'à ce que la CPJP annonce son existence, crée son propre site internet et ouvre un quartier général opérationnel à Akoursoulbak au nord-est de Ndélé.¹⁷³

Le territoire autour de Ndélé, en particulier au sud, est une zone diamantifère ; des bureaux d'achat et des collecteurs y opéraient avant que les accrochages entre la CPJP et l'armée ne rendent la zone trop dangereuse.¹⁷⁴ Début 2009, le nouveau groupe rebelle a joué sur la solidarité ethnique et la pauvreté des jeunes runga, en leur offrant de 10 000 à 100 000 francs CFA (20 à 200 dollars) pour travailler dans les mines, d'après certaines sources.¹⁷⁵

En devenant une entité rebelle à part entière, la CPJP a vu sa représentation politique changer, mais cette dernière reste toujours contestée.¹⁷⁶ Parmi ses commandants sur le terrain, au moins deux possèdent une grande expérience de l'extraction et du commerce de diamants. Abdoulaye Hissène, qui se présente comme le président du groupe et commande les opérations sur le terrain, est basé à Siki-kede, dans la préfecture de Vakaga. Avant cela, il prospé-

¹⁶⁸ Le 3 septembre 2010, des combattants de la LRA ont attaqué trois villages près des mines de diamants : Soungou, Aftaina et Kpengbele (85 km, 50 km et 25 km au nord de Sam Ouandja respectivement). Ils ont pris de la nourriture, des vêtements et 42 prisonniers. Ils ont demandé des diamants mais n'en ont trouvé aucun. Le 5 septembre, des combattants de la LRA ont attaqué Ouanda Djallé, tuant deux personnes et brûlant près de 100 maisons. Entretien de Crisis Group, villageois faits prisonniers par la LRA qui se sont ensuite échappés, Sam Ouandja, 16 septembre 2010. La LRA a attaqué les villages de Kombal le 27 septembre, Tiringoulou le 30 septembre et Birao le 10 octobre, tous situés dans la préfecture de Vakaga. Fin septembre 2010, le gouvernement a envoyé à l'UFDR des munitions pour combattre la LRA. Entretien téléphonique de Crisis Group, porte-parole de l'UFDR, 1 octobre 2010.

¹⁶⁹ Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 16 septembre 2010.

¹⁷⁰ Le Processus de Kimberley définit les diamants de conflits comme des « diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles ou leurs alliés pour financer des conflits visant à destabiliser des gouvernements légitimes ». Document officiel du système de certification du Processus de Kimberley, 2003, p. 3.

¹⁷¹ Damane a fait tuer le capitaine Yao, un Haussa, en mars 2007. L'UFDR a affirmé qu'il était mort suite à une dispute à propos d'une femme. D'autres disent que Damane et Yao étaient en désaccord sur l'opportunité de négocier avec le gouvernement. Entretien de Crisis Group, représentant de l'UFDR,

Bangui, 11 novembre 2009 ; mineurs artisanaux, Sam Ouandja, septembre 2010.

¹⁷² Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Bria, 2 juin 2010 ; collecteur, Sam Ouandja, 16 septembre 2010.

¹⁷³ « Ndélé attaquée par des rebelles », *Le Confident*, 20 janvier 2009. Le premier communiqué de la CPJP affirme que le groupe a été formé le 27 décembre 2008. Voir <http://cpjp.centrafrique.over-blog.org>.

¹⁷⁴ Entretien de Crisis Group, agent d'un bureau d'achat, Bangui, 6 septembre 2010.

¹⁷⁵ Entretien de Crisis Group, mineur artisanal, Bangui, 7 septembre 2010.

¹⁷⁶ En 2009, Charles Massi, ancien ministre de Patassé et de Bozizé et très brièvement coordinateur de l'UFDR en 2007, a accepté d'être le représentant politique de la CPJP, une façon pour lui de négocier son retour au gouvernement. Le gouvernement nie que les forces de sécurité l'aient arrêté en décembre 2009, qu'ils l'aient enfermé dans la prison de Bossembélé et qu'ils l'aient tué après l'avoir torturé, ce que sa femme et ses sympathisants ont toujours clamé. Dr Bevarrah Lala, ministre de l'Éducation en 2003-2004 qui s'est brouillé avec Bozizé, a émigré au Canada et depuis début 2010 vit en France, dit parler au nom de la CPJP et être en contact avec les combattants sur le terrain. Mais ceux qui éditent le blog de la CPJP réfutent ses déclarations. « Note de protestation et d'indignation à l'attention de messieurs Lala Bevara et Neyris », <http://cpjp.centrafrique.over-blog.org>, 11 octobre 2010.

rait en tant que collecteur à Ndélé, Nzacko et Sam Ouandja avant que sa chance ne tourne et qu'il accumule des dettes. Il est donc parti au Tchad pour échapper à ses créanciers, mais, voyant son ralliement à la CPJP comme une opportunité d'effacer ses pertes, il est revenu en RCA.¹⁷⁷ Abdoulaye Youssouf, un Runga, était quant à lui mineur artisanal et collecteur à Sam Ouandja durant des années. Après avoir perdu son poste de deuxième adjoint au maire lors du changement de régime en 2003, il a rejoint l'UFDR puis est passé à la CPJP pour protester contre la préférence ethnique envers les Gula.¹⁷⁸

En mai 2010, les rebelles de la CPJP ont commencé à avancer de nouveau vers Bria, extorquant de l'argent et des vivres aux villageois, offrant jusqu'à 100 000 francs CFA (200 dollars) aux nouvelles recrues, et prenant le contrôle des zones diamantifères, y compris autour de Sangba, à environ 90 km au sud-est de Ndélé.¹⁷⁹ En septembre, les mineurs et les fermiers n'osaient plus s'éloigner de Bria de plus de 20 km par peur des agressions, attribuées à la CPJP, sans qu'il soit en fait clairement établi s'il s'agissait de rebelles ou de bandits.¹⁸⁰ L'insécurité dans les zones minières a poussé des villages entiers à chercher refuge à Bria. L'économie locale a été durement affectée et il existe des risques majeurs de pénurie alimentaire.¹⁸¹

Un groupe de jeunes locaux, alors qu'il rançonnait les villages et les mineurs dans la région de Bakouma depuis le mois de juillet, n'a affirmé son appartenance à la CPJP qu'après son attaque sur la ville minière de Nzacko fin août.¹⁸² Son chef, Mahamat Sallé, est un collecteur bien connu dans la région et à Bangui.¹⁸³ Le même groupe s'est installé le 18 septembre à Yalinga, une autre ville minière au sud de la préfecture de la Haute-Kotto, espérant apparemment bénéficier là du commerce du diamant,

comme l'UFDR à Sam Ouandja. Cependant, manquant de capacités militaires, le groupe est parti le 4 octobre lorsque l'armée s'est approchée.¹⁸⁴

Suite à d'autres attaques mineures lui ayant été attribuées,¹⁸⁵ la CPJP a joint ses forces avec des rebelles tchadiens, et pris le contrôle de Birao le 24 novembre. Cette collaboration a poussé l'armée tchadienne à bombarder les positions rebelles et le 30 novembre à lancer une offensive terrestre qui a forcé les rebelles à évacuer la ville.¹⁸⁶ Selon le gouvernement, le combat a fait au moins six morts parmi les soldats centrafricains et 65 parmi les rebelles.¹⁸⁷ Des rapports évoquant une artillerie impressionnante et de beaux uniformes suggèrent que les affirmations des dirigeants de la CPJP, selon lesquelles ils auraient un soutien extérieur, pourraient être vraies, et/ou qu'ils profitent grandement du trafic des diamants.¹⁸⁸

Bien que le ministère des Mines le nie,¹⁸⁹ les rebelles de l'UFDR profitent des diamants. Considérant l'expérience des dirigeants de la CPJP, le fait que le groupe se trouve en zone minière et certains récits qui circulent, ses membres en profitent très probablement aussi. Dans le cas de la CPJP, il faudrait mener une enquête plus poussée pour déterminer si le groupe bénéficie des « diamants de conflits », comme les définit le Processus de Kimberley.

Le Processus de Kimberley lui-même fait preuve d'un manque de rigueur dans ses rapports avec la RCA. La dernière équipe qui s'est rendue sur place en avril 2008 a évalué le système de contrôles à Bangui et à Nola au Sud-Ouest, mais ne s'est pas aventurée au Nord-Est à cause de l'insécurité. Elle a noté « avec inquiétude » que fin 2006 et 2007, des groupes armés avaient pénétré brièvement dans les zones diamantifères autour de Sam Ouandja,

¹⁷⁷ Entretien de Crisis Group, responsable du ministère des Mines, Bangui, 3 septembre 2010 ; agent d'un bureau d'achat, Berbérati, 9 septembre 2010. En 2000, Primo a déposé plainte contre Hissène pour non-paiement de dettes. Entretien de Crisis Group, employé de Primo, Bangui, 27 septembre 2010.

¹⁷⁸ Entretien de Crisis Group, collecteur, Sam Ouandja, 15 septembre 2010.

¹⁷⁹ Entretien de Crisis Group, responsable du ministère des Mines, Bangui, 3 septembre 2010 ; humanitaire, Bangui, 7 septembre 2010.

¹⁸⁰ Entretien de Crisis Group, mineur artisanal de Bria, Bangui, 28 septembre 2010.

¹⁸¹ « Exode massif à Bria à cause de l'insécurité à l'est de la RCA », Radio Ndéké Luka, 13 octobre 2010.

¹⁸² « La ville de Nzacko attaquée par la CPJP », Radio Ndéké Luka, 30 août 2010.

¹⁸³ Grâce à la réussite de son père dans le commerce du diamant, Mahamat Sallé a pu opérer comme mineur artisanal et collecteur indépendant. Entretien de Crisis Group, responsable du ministère des Mines, Bangui, 3 septembre 2010.

¹⁸⁴ « C. African army retakes rebel-held town: military », Agence France-Presse, 7 octobre 2010.

¹⁸⁵ En octobre 2010, d'après certaines sources la CPJP a attaqué les villes d'Ippy et de Bakala, dans la préfecture d'Ouaka, de Mingala, dans la préfecture de la Basse-Kotto et Kpata dans la préfecture de la Haute-Kotto. « Bulletin 156, 12/10/10-26/10/10 », et « Bulletin 157, 26/10/10-09/11/10 », CAR Humanitarian and Development Partnership Team.

¹⁸⁶ « Chadian army takes Central African town from rebels », Agence France-Presse, 30 novembre 2010.

¹⁸⁷ « Centrafrique : 71 tués à Birao dont 65 rebelles mais aucun civil, selon le gouvernement », Agence France-Presse, 2 décembre 2010.

¹⁸⁸ Entretien de Crisis Group, humanitaire, Bangui, 7 septembre 2010.

¹⁸⁹ Entretien de Crisis Group, directeur général des mines, Bangui, 6 septembre 2010. Certains officiels du ministère des Mines, parlant plus ouvertement, ont cité des noms de rebelles ayant été impliqués dans le commerce des diamants ainsi que les zones diamantifères sous leur contrôle. Entretien de Crisis Group, Bangui, 3 septembre 2010.

mais a conclu qu'ils étaient restés trop peu de temps pour pouvoir extraire des diamants.¹⁹⁰

IV. LA REFORME DU SECTEUR MINIER : UNE PRIORITE POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Une réforme du secteur du diamant est essentielle à la fois pour le développement économique du pays et la consolidation de la paix. Afin de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la pauvreté et des conflits dans les zones minières, le gouvernement et les partenaires internationaux doivent se concentrer sur la nécessité (a) d'améliorer la gouvernance dans le secteur minier ; (b) d'empêcher que les groupes armés utilisent les diamants pour perpétuer le conflit ; et (c) de stimuler le développement dans les zones minières. Ils ont pour ce faire une double opportunité. Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2011-2013 est actuellement en cours d'élaboration. Il devrait inclure une vraie stratégie pour améliorer la gouvernance du secteur minier et aider les mineurs artisanaux. Le gouvernement devrait également s'assurer que le plan qu'il doit élaborer sans tarder pour réintégrer les rebelles à la vie civile, dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), leur fournit un revenu se substituant à celui découlant de l'exploitation des diamants.

Le Cadre stratégique pour 2009-2011 de la Commission de consolidation de la paix (CCP) des Nations unies considère la gouvernance et l'Etat de droit comme l'une de ses trois priorités stratégiques et souligne le besoin d'éliminer la corruption dans la gestion des ressources naturelles.¹⁹¹ La CCP devrait aider le gouvernement à organiser une conférence de donateurs en 2011 afin de récolter des fonds pour mettre en application le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2011-2013, y compris des fonds spécifiques pour une réforme du secteur minier.

A. AMELIORER LA GOUVERNANCE

Le gouvernement a commencé à améliorer la gouvernance du secteur minier, notamment dans le cadre du précédent Document de stratégie de réduction de la pauvreté pour 2008-2010, mais ses efforts doivent être amplifiés tant en qualité qu'en quantité. Si le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en place de changements techniques encourageant une plus grande transparence sont importants, seule une réorganisation des structures

¹⁹¹ Les deux autres priorités stratégiques sont la réforme du secteur de la sécurité (y compris le désarmement, la démobilisation et la réinsertion) et les pôles de développement. « Strategic framework for peacebuilding in the Central African Republic 2009-2011 », Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix, 9 juin 2009, p. 9.

¹⁹⁰ « Rapport de la visite d'examen », op. cit., p. 18.

politiques de contrôle du secteur peut permettre une véritable réforme de la gouvernance afin que les diamants bénéficient à l'ensemble de la population et non simplement à une petite élite de privilégiés. La responsabilité en revient donc clairement au gouvernement. L'engagement manifeste du pouvoir pour une réforme du secteur qui privilégie le développement de l'ensemble des citoyens devrait constituer la condition sine qua non pour le soutien des partenaires internationaux au renforcement des capacités étatiques. Pour ce faire, l'amélioration de la gouvernance du secteur minier doit reposer sur quatre priorités stratégiques.

1. Renforcer le contrôle démocratique

Le code minier doit être modifié de façon à répartir le pouvoir de contrôle sur les revenus miniers plus largement et plus équitablement entre les différents groupes, et à améliorer l'examen public de la gestion du secteur. Le pouvoir de délivrer des contrats et accords aux bureaux d'achat devrait être transféré de la présidence au ministère des Mines. Il devrait également être exigé du ministre qu'il rende publiques les ébauches de contrats, bonus de signature compris, pour examen et débat, notamment en les soumettant à un groupe parlementaire incluant les principaux partis d'opposition, et qu'il obtienne l'approbation du Conseil des ministres avant de les signer.

Pour s'assurer que les intérêts personnels n'influencent pas la gestion du secteur, le gouvernement devrait particulièrement veiller à l'application de l'article 48 du code minier qui interdit aux agents de l'Etat de se livrer à l'extraction ou au commerce de minéraux.¹⁹² Quand des membres du gouvernement ou des fonctionnaires sont nommés, ils devraient obligatoirement déclarer tous leurs intérêts financiers et commerciaux, déclarations qui devraient être vérifiées par une commission parlementaire. Les conflits d'intérêts devraient être sanctionnés.

2. Promouvoir la transparence

Plus de transparence est essentiel pour une meilleure gestion de l'exploitation minière. En effet, l'opacité permet que les détournements de fonds demeurent impunis. Les donateurs devraient conditionner leur soutien technique et financier à une meilleure supervision nationale et internationale et insister tout particulièrement pour que le gouvernement :

- ❑ coopère pleinement avec et adhère à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) ; et
- ❑ demande l'adhésion au projet ITIE++ de la Banque mondiale.

L'ITIE promeut la bonne gouvernance dans les industries extractives en encourageant la publication des sommes que les compagnies d'extraction et d'exportation versent aux gouvernements, et des revenus que ceux-ci reçoivent. La RCA a adhéré à l'initiative en novembre 2008 et les donateurs, dont en particulier la Banque mondiale, lui ont fourni un soutien financier pour sa participation.¹⁹³ Des auditeurs externes ont rédigé deux rapports qui comparent les recettes du gouvernement aux paiements effectués par les compagnies minières et les bureaux d'achat entre 2006 et 2009.¹⁹⁴

Pour que ces rapports améliorent la gouvernance, l'Assemblée nationale devrait former un groupe parlementaire chargé de surveiller le secteur minier, comprenant des représentants de tous les grands partis politiques. Avec l'aide du conseil national de l'ITIE en RCA, qui compte des représentants d'organisations de la société civile, il aurait pour mission d'analyser rigoureusement les écarts entre revenus et paiements. Si tel n'est pas le cas, l'ITIE en RCA risque de n'être qu'un moyen pour les bureaucrates de jouir de salaires confortables et de voyager à l'étranger.¹⁹⁵ Pour aller encore plus loin, ce même groupe devrait superviser la collecte et la distribution des revenus miniers.

¹⁹³ La France a aussi versé des fonds pour mettre en place seize comités de l'ITIE au niveau des préfectures. « Signature d'une convention France-RCA pour la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives », Agence de Presse Africaine (APA), 29 juin 2010.

¹⁹⁴ Le premier rapport portant sur les données de 2006 et publié en mars 2009 relève plusieurs cas où l'Etat n'avait aucune trace des paiements effectués par les compagnies minières ou les bureaux d'achat. Mais l'Etat déclare avoir reçu 463 582 771 francs CFA (plus de 900 000 dollars) de plus que ce que les compagnies minières et les bureaux d'achat déclarent avoir payé. Bien que l'auditeur indépendant ait souligné que le manque d'information pouvait expliquer cet écart, le secrétariat de l'ITIE à Bangui l'a expliqué par des détournements de fonds. « Premier Rapport de l'ITIE-RCA : Collecte et réconciliation des données statistiques du secteur minier, année 2006 », 23 mars 2009, disponible sur le site web de l'ITIE-RCA, www.itierca.org. « L'ITIE dénonce des malversations financières dans le secteur des mines en Centrafrique », APA, 2 juillet 2009. Le second rapport sur les données de 2007 à 2009 doit être publié fin 2010.

¹⁹⁵ En un an et demi, le secrétaire de l'ITIE en RCA a voyagé à Yaoundé, à Douala, à Berlin, au Qatar et à Washington pour des séminaires et des réunions. Entretien de Crisis Group, secrétariat de l'ITIE, Bangui, 7 juin 2010.

¹⁹² L'article dit : « Aucun membre du Gouvernement, aucun Député, aucune autorité administrative civile ou militaire, aucun fonctionnaire ou agent de l'Etat, aucun militaire en fonction ne peut se livrer à l'exploration, à la recherche, à l'exploitation, à la collecte, à la détention, au transport et à la commercialisation des substances minérales, ni prendre une participation dans une société quelconque. » « Loi n°9-005 », op. cit.

Le gouvernement attend que le Conseil international de l'ITIE décide si la RCA a rempli les critères requis pour être déclarée conforme.¹⁹⁶ Si tel est le cas, le secteur minier ne sera l'objet d'audits externes que tous les cinq ans. Ce n'est pas suffisant cependant pour s'assurer que la transparence s'ancre dans les pratiques du secteur minier. La RCA devrait suivre l'exemple de la Guinée ou de la Mauritanie et demander à adhérer au projet ITIE++ de la Banque mondiale qui vise, à travers une assistance technique, à améliorer la transparence et la qualité à tous les niveaux du processus minier. Dans ce cadre, le gouvernement, en collaboration avec des conseillers internationaux et le groupe parlementaire multipartite, devrait revoir et rendre publics tous les contrats et accords miniers en cours avec les bureaux d'achats.

Des évaluateurs indépendants, en coordination avec le Comité national de lutte contre la corruption, devraient mener une inspection de la structure du ministère des Mines, afin d'identifier puis d'enquêter sur de possibles corruptions, et de s'assurer que les fonctionnaires ont les qualifications nécessaires pour remplir leurs fonctions. Si tel n'est pas le cas, des individus compétents devraient être recrutés grâce à un système de sélection ouvert.

3. Consolider les capacités institutionnelles

Les donateurs sont réticents à financer les autorités minières tant la gouvernance du secteur est politisée.¹⁹⁷ Une fois que le gouvernement aura fait preuve de son engagement pour une gestion minière plus démocratique et transparente, le soutien financier et technique devrait aller en priorité à :

- ❑ l'élaboration d'une stratégie de réforme du secteur fondée sur les quatre priorités détaillées dans cette section ainsi que sur la formalisation et la promotion du secteur artisanal. Les ministères des Mines et du Plan devraient y souscrire et l'incorporer dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2011-2013 ;
- ❑ la mise à disposition du ministère des Mines et de la Direction générale des impôts de logiciels de gestion financière nécessaires pour contrôler pleinement les revenus miniers et la formation des officiels à leur utilisation ;

- ❑ la mise à jour de la carte géologique de la RCA pour mieux guider l'exploration et permettre une extraction industrielle et artisanale plus productive ; et
- ❑ la création d'une Unité spéciale anti-fraude (USAF) pour remplacer la brigade minière et l'incorporer dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement des douanes. Cette nouvelle force devrait être formée par des experts internationaux et avoir une composition multiethnique et multirégionale. Elle devrait être responsable devant un organe interministériel incluant les ministères des Mines, de la Sécurité intérieure et de la Défense.

4. Accentuer la lutte contre la contrebande

Pour s'assurer que l'Etat tire le meilleur parti possible des revenus des diamants et qu'il empêche les rebelles de profiter du trafic des pierres précieuses, le gouvernement devrait redoubler ses efforts pour limiter la contrebande. La mise en place de l'Unité spéciale anti-fraude et une meilleure mise en œuvre du Processus de Kimberley constituent des moyens essentiels pour ce faire. Cependant, dans la mesure où la contrebande est un problème régional, la RCA ne peut le surmonter seule. L'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui, en 2010, a commencé à analyser le commerce illicite de diamants bruts, devrait proposer aux gouvernements de la région, et notamment ceux de la RCA, du Cameroun, du Tchad et du Soudan, de superviser et coordonner les enquêtes de leurs autorités douanières sur les techniques et les routes de contrebande, tout particulièrement celles qui traversent la frontière entre la RCA et le Cameroun. Les résultats de ces enquêtes devraient être rassemblés par son Bureau régional de liaison chargé du renseignement (BRLR) à Douala et utilisés par les acteurs nationaux et internationaux pour développer des mécanismes communs afin d'intercepter les contrebandiers.

En complément de ces mesures, le gouvernement devrait rendre son régime fiscal plus accommodant pour les marchands de diamants, et de ce fait, réduire les incitations à faire de la contrebande en :

- ❑ harmonisant la taxe sur les exportations de diamants avec celles des pays voisins ; et
- ❑ s'accordant avec les bureaux d'achat sur un quota d'exportation réduit et réaliste.

B. EMPECHER QUE L'EXPLOITATION DES DIAMANTS NE PERPETUE LES CONFLITS

Empêcher que les rebelles de l'UFDR n'utilisent les diamants pour continuer leur prédation sur les civils non-Gula constitue un élément important du processus de réconciliation au Nord-Est. Pour limiter les risques de conflits

¹⁹⁶ En novembre 2010, un auditeur indépendant a publié un rapport évaluant les progrès de la RCA sur les dix-huit critères de l'ITIE et a recommandé que le Conseil international de l'ITIE le déclare pays conforme. « Rapport final : Validation de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives de la République centrafricaine », Good Corporation, 11 novembre 2010.

¹⁹⁷ Entretien de Crisis Group, représentant de donateur, Bangui, 7 juin 2010.

interethniques et s'assurer que les rebelles de l'UFDR sont prêts à désarmer, le gouvernement doit bloquer cette source de revenus et définir un plan de réinsertion qui fournisse aux rebelles des sources de revenus alternatives et contribue au développement des zones minières. Ce plan devrait être clairement présenté à l'UFDR et obtenir son accord. Pour s'assurer que la domination des Gula sur l'exploitation minière dans la région de Sam Ouandja ne perdure pas après le désarmement, le gouvernement, en collaboration avec des partenaires de développement, devrait créer des opportunités d'emplois pour les rebelles ailleurs dans le Nord-Est.

MICOPAX, la mission régionale de maintien de la paix, est déployée au Nord-Ouest de la RCA pour garantir la sécurité pendant que les rebelles qui s'y trouvent désarment.¹⁹⁸ Le gouvernement devrait négocier avec la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), l'Union européenne (UE) et la France pour qu'elle soit renforcée et déployée au Nord-Est pour protéger les civils des conflits ethniques et des attaques de la LRA, et mettre en place un programme de surveillance des sites miniers en accord avec le ministère des Mines et l'Unité spéciale anti-fraude.¹⁹⁹ Ce programme devrait prévoir des patrouilles sur le terrain pour s'assurer que ni les rebelles de l'UFDR ni ceux de la CPJP n'exploitent les diamants et pour prévenir tout conflit autour du contrôle des mines.

Parallèlement, le gouvernement devrait inviter le Processus de Kimberley à effectuer une nouvelle mission d'examen et à donner des conseils sur les façons d'améliorer la mise en œuvre du système de certification. La MICOPAX devrait assurer la sécurité de l'équipe autour de et à Sam Ouandja quand celle-ci enquêtera sur l'étendue des profits que l'UFDR retire des diamants et leur utilisation.²⁰⁰ L'équipe devrait également s'intéresser aux régions où la CPJP est active – notamment autour de Ndélé et de Bria – pour évaluer son implication dans l'extraction et le commerce de diamants.

A Bangui, l'équipe devrait conseiller BECDOR sur les mesures à prendre afin que les bureaux d'achat n'exportent pas de diamants vendus par les groupes rebelles. BECDOR devrait établir une liste noire publique des in-

dividus appartenant aux groupes rebelles, ou ayant des liens avec eux, et s'y référer pour vérifier le nom des mineurs et collecteurs sur les bordereaux d'achat. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), après avoir vérifié quels combattants de l'UFDR participent au processus de désarmement, devrait diffuser sa liste pour aider à l'établissement de cette liste noire.

C. STIMULER LE DEVELOPPEMENT DANS LES ZONES MINIERES

La formalisation et la promotion de l'exploitation artisanale peuvent non seulement permettre d'améliorer les conditions de vie des mineurs et de leur famille mais aussi réduire le risque que les jeunes des zones minières rejoignent les groupes armés. A cette fin, le gouvernement devrait :

- ❑ diminuer le prix des permis pour l'exploitation artisanale, permettre aux mineurs de payer ces permis en plusieurs versements et les rendre valides pour un an à compter de la date d'achat et non plus seulement jusqu'à la fin de l'année civile. Cela permettrait que plus de mineurs s'enregistrent. Plus d'enregistrements signifierait également plus de revenus nets pour le gouvernement ;
- ❑ réduire le coût de lancement d'une coopérative et renforcer la transparence dans la gestion de l'Union nationale des coopératives minières de Centrafrique (UNCMCA). Le gouvernement devrait initier un programme de formation professionnelle pour les coopératives, en incluant l'alphabétisation, les techniques minières et la gestion financière ; et
- ❑ permettre aux mineurs de mieux faire face aux chocs sur le marché du diamant et réduire leur dépendance vis-à-vis des collecteurs en les informant sur la nécessité de diversifier leurs activités économiques, y compris vers l'agriculture et la pisciculture.

Pour s'assurer du succès de la formalisation, il est essentiel d'encourager les mineurs artisanaux à s'approprier le processus. Pour les aider à comprendre que c'est là leur intérêt, le gouvernement devrait :

- ❑ allouer une partie des taxes sur les exportations de diamants à un fonds pour le développement des communautés minières, finançant des projets locaux et des programmes de formation sur l'évaluation des diamants et les techniques minières ; et créer des comités locaux, rassemblant des présidents de coopératives minières, des représentants des collecteurs et des bureaux

¹⁹⁸ La Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) est une force multinationale placée sous l'autorité de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) et financée par l'Union européenne et la France.

¹⁹⁹ MICOPAX construit actuellement des casernes à Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran) mais a besoin de soutiens financiers pour établir des bases dans les préfectures de Vakaga et de la Haute-Kotto.

²⁰⁰ Le Processus de Kimberley a mené une mission en Côte d'Ivoire sous la protection de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

d'achat, pour gérer les fonds de manière collective et transparente.²⁰¹

Le projet pilote Droits de propriété et développement du diamant artisanal (DPDDA), financé par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (U.S. Agency for International Development, USAID), gère deux projets, à Boda et à Nola dans le Sud-Ouest, visant à stimuler le développement local en formant les mineurs et en insistant sur le besoin de diversifier leurs activités. Le DPDDA tente également d'améliorer la traçabilité des diamants en formalisant les droits fonciers coutumiers des mineurs et en créant une base de données sur les mines et les mineurs. Les mineurs comme le gouvernement se montrent de plus en plus intéressés par le programme. Mais pour qu'une telle initiative, de petite échelle et conçue pour influencer le système en commençant par le terrain, ait un réel impact sur la capacité des mineurs à gagner plus et donc à stimuler le développement dans les communautés minières, les projets locaux doivent être élargis à d'autres communautés et répliqués dans d'autres régions. L'USAID devrait donc augmenter les fonds alloués au projet en 2011.

Pour améliorer l'accès des mineurs aux capitaux et les libérer de leur dépendance vis-à-vis des collecteurs, les Etats-Unis et les autres partenaires internationaux devraient envisager d'aider le gouvernement à démarrer des programmes de microcrédit dans les zones minières et à créer des systèmes bancaires (y compris les services bancaires par téléphone mobile) qui permettent d'épargner sur le long terme.

V. CONCLUSION

Les diamants alimentent des cycles de pauvreté et de conflit en RCA de la même façon qu'en Sierra Leone et au Libéria dans les années 1990 et au début des années 2000. Le problème est de moindre ampleur parce que la RCA possède moins de diamants et que ses groupes armés sont moins bien organisés, mais les dynamiques sont identiques et la souffrance humaine tout aussi réelle. La mauvaise gouvernance du secteur minier, en partie héritée de décennies de désordre et de fragilité politiques, ne profite qu'à quelques privilégiés, laissant des milliers de mineurs et leur famille lutter pour leur survie, et encourageant la contrebande. Une pauvreté endémique ainsi que des réseaux bien rodés de commerce illicite permettent à des groupes armés de profiter des diamants, alors que les forces de sécurité, trop faibles, se révèlent incapables de les arrêter. Il est grand temps que le gouvernement et les partenaires internationaux se concentrent davantage sur ces problèmes, tous étroitement liés, et qu'ils s'engagent dans une véritable réforme du secteur minier. La première étape est de desserrer l'emprise du régime sur le secteur et d'accorder un véritable droit de regard aux Centrafricains comme à la communauté internationale.

Nairobi/Bruxelles, 16 décembre 2010

²⁰¹ Le Fonds pour le développement des communautés des zones diamantifères (Diamond Area Community Development Fund, DACDF) créé au Sierra Leone, dans lequel le gouvernement reverse 25 pour cent des taxes d'exportation de diamants, constitue un bon modèle mais souligne aussi la nécessité de renforcer les capacités locales et de mettre en place des structures de contrôle efficaces pour s'assurer que les fonds sont bien gérés. « Sierra Leone at the crossroads: seizing the chance to benefit from mining », National Advocacy Coalition on Extractives (NACE), mars 2009, p. 34.

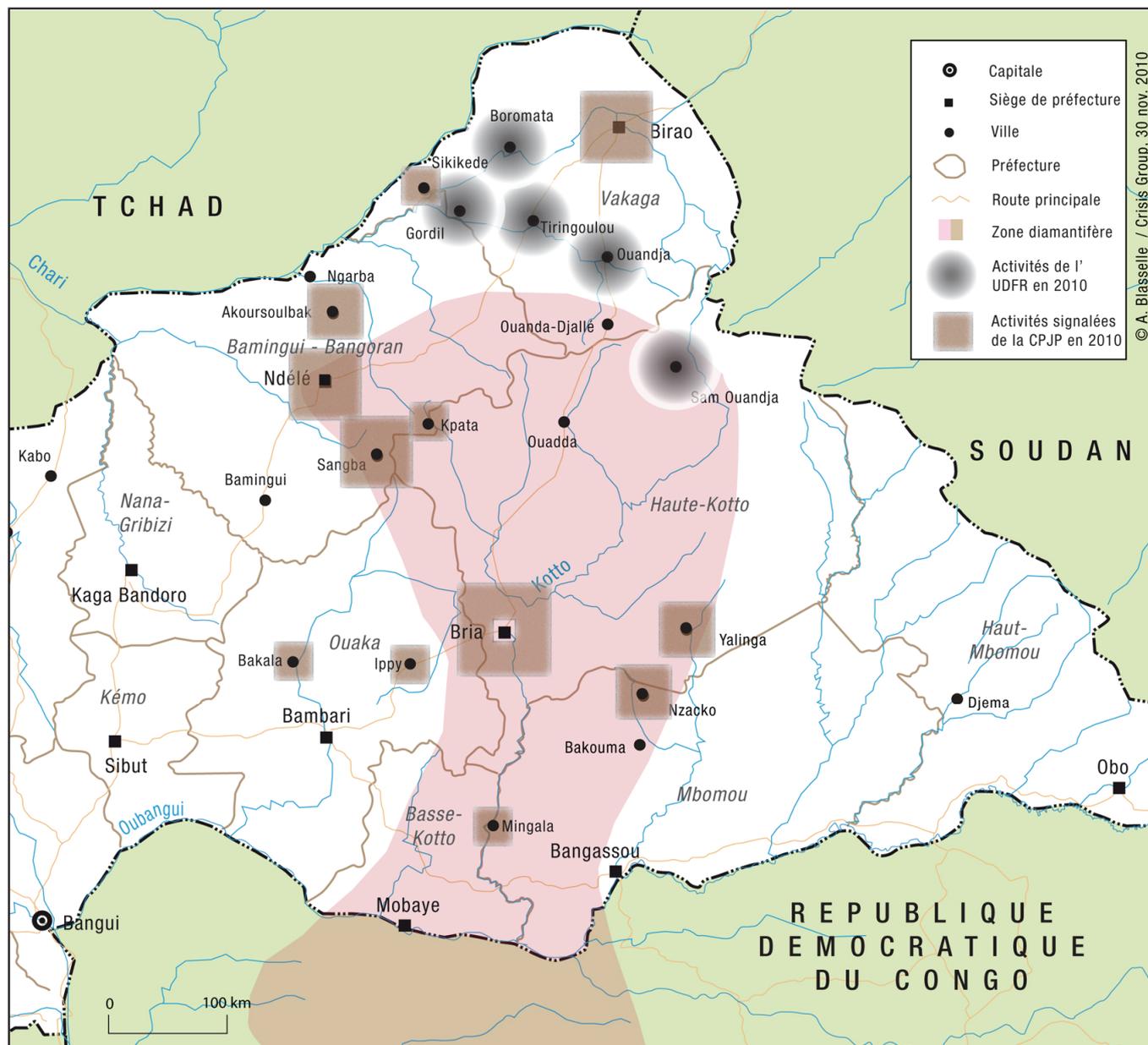
ANNEXE A

CARTE DES ZONES DIAMANTIFERES EN RCA



ANNEXE B

CARTE DES ACTIVITES REBELLES DANS L'EST DE LA RCA EN 2010



ANNEXE C

EXPORTATIONS DE DIAMANTS DE LA RCA, 1990-2010

Année	Exportations (carats)
1990 ²⁰²	415,834
1991	428,420
1992	414,053
1993	494,025
1994	530,992
1995	484,112
1996	487,145
1997	473,939
1998	420,048
1999	431,105
2000	460,991
2001	449,270
2002	414,788
2003	332,680
2004	354,200
2005	383,295
2006	415,529
2007	417,691
2008	377,210
2009	310,469
janv-juillet 2010	185,912

²⁰² Les données pour la période 1990-2009 proviennent de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC). Les données pour les exportations de janvier à juillet 2010 proviennent des registres du gouvernement centrafricain.